

# actu **vérités**

## La police municipale a de nouvelles attributions

*Une nouvelle loi sur les «agents de police municipale», ainsi que son règlement d'application, sont récemment entrés en vigueur. De nouvelles compétences ont été attribuées. Notre dossier.*



© Hassan Jradi

Edité par l'Administration municipale

Comité de rédaction : M. Yvan Rochat M. Jean-Claude Stevan Mme Alessandra Roversi Mme Valérie Walther-Palli

Pour tout contact : Tél.: 022 306 06 06 Fax: 022 306 06 21 e-mail: communication@vernier.ch

Mairie de Vernier CP 520 - 1214 Vernier Tél.: 022 306 06 06 Fax: 022 306 06 60 Horaires d'ouverture 9h-12h et 14h-17h Site Internet: www.vernier.ch

Prochain numéro:

Etat civil: nouvelles compétences Délai rédactionnel: 26 fév. 2010 Parution: 24 mars 2010

Journal tiré à 16'500 exemplaires.

Imprimé par ATAR Roto Presse SA.



## Sommaire



© Waxem

### Feuilleton «Energie»

Tout au long de l'année, différents aspects liés aux possibles économies d'énergie vous seront présentés. Commençons par apprendre à mieux gérer notre chauffage.

P. 17



© DR

### Ça bouge à Vernier-village

Retour sur la consultation publique menée par la commune avec onze associations représentantes des intérêts des riverains du quartier.

P. 24



© Sébastien Briette

### Rire, découvrir et lire...

Le service de la culture vous présente le Festival Jeunesse 2010 et les Heures du conte dans vos bibliothèques.

P. 27 et 28



© Serge Homlaas

### Pas le temps de s'ennuyer aux Avanchets

Grâce aux bénévoles et au Contrat de Quartier, la cité s'anime de fêtes, accueille la patinoire et s'affiche sur le net.

P. 38 à 40



© CHARRADA - Jean Mohr

### «Vous avez dit intégration ?»

Conférence-débat et film sur les femmes migrantes organisés à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes.

P. 45

# Les nouvelles attributions de la police municipale

Les agents de sécurité municipale deviennent des «agents de police municipale». Concrètement, qu'est-ce que cela va changer ?

Les ASM n'existent plus. Il faut désormais parler des APM, pour «agents de police municipale». Un simple changement de dénomination ? On pourrait le penser, mais ce n'est pas tout à fait exact. Dans les faits, les APM reçoivent une série de nouvelles compétences. Signalons par exemple la possibilité d'effectuer des fouilles sommaires. En corollaire à cette augmentation de leurs attributions, leur formation continue a été renforcée.

«Nous sentons qu'il y a une pression visant à soulager la police cantonale de certaines tâches», observe Paul Marbach, un capitaine de gendarmerie retraité qui a reçu pour mission de réorganiser le service de sécurité municipale et de préparer le passage des ASM aux APM. «Les attentes sont

très élevées. Même la police cantonale compte de plus en plus sur nous.»

Seul souci: Vernier a beau être la seconde commune plus peuplée de Genève avec 33 000 habitants, elle ne dispose que de 11 agents, dont 2 dévolus à l'état-major et donc rattachés au poste de Vernier-village. Il n'y a donc que 9 agents sur le terrain. «Sauf qu'en tenant compte des vacances, des maladies et de divers absences, il n'y a en moyenne que six personnes sur le terrain», constate le brigadier Dominique Dupraz, chef de poste, en charge de la gestion du personnel entre autres. Une situation qui devrait s'améliorer courant 2011 avec l'arrivée de nouveaux collaborateurs prévus dans le cadre du budget 2010.



Fin décembre une nouvelle APM a prêté serment devant Thierry Cerutti, Maire de Vernier et Thierry Apothéloz.

### Les nouvelles compétences

Cette nouvelle loi cantonale «sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes» a été adoptée par le Grand Conseil en septembre 2009. Son entrée en vigueur est prévue pour le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Même si de nouvelles attributions leur sont confiées, «on ne peut pas parler de policiers. Sur Genève, il n'y a qu'une police, elle est cantonale. Il y a désormais des agents de police municipale, mais qui n'ont pas les mêmes prérogatives», insiste Paul Marbach. «Nous sommes un élément sécuritaire, axé avant tout sur la proximité avec le citoyen. A notre niveau, nous sommes le relais de la police cantonale. C'est la présence qui fait que l'insécurité objective et/ou subjective diminue», rappelle cet expert.



Les actions de terrain se préparent au poste.





© Hassan Jradj

Les APM sont en contact régulier avec les commerçants pour prendre en compte leurs préoccupations.

### Certaines appréhensions

Afin d'être à jour sur leurs nouvelles prérogatives, l'ensemble des APM bénéficiera d'une formation entre janvier et février 2010. Tandis que le nouvel uniforme (gris et noir) ne sera livré qu'à la fin du printemps. Cet uniforme sera commun aux 17 communes genevoises disposant d'APM. Idem pour les véhicules.

Bien que globalement satisfait par les nouvelles prérogatives, Dominique Dupraz relève qu'il lui sera difficile, par exemple, de faire respecter les horaires de fermeture des établissements régis par la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement, fixé en général à minuit. «Ce serait incompatible avec nos horaires». Autre appréhension concernant le respect de l'interdiction de fumer dans les lieux publics: «Je ne vois pas mes hommes entrer au club à 3h du matin en uniforme. Je préconise plutôt des contrôles par les inspecteurs du com-

merce qui sont tout autant compétents pour agir. Nous n'allons pas créer un trouble à l'ordre public pour une simple contravention!»

Autre exemple: la vérification du respect du règlement sur la protection contre le bruit et les vibrations. «Nous devrions recevoir des appareils de mesure du bruit. Nous pourrions alors effectuer des mesures et faire des dénonciations au Service du commerce lorsque c'est nécessaire». Autre problématique qu'il s'agira de résoudre: le règlement d'application prévoit qu'un APM veille aussi à l'application de la loi sur les conditions d'élevage, d'éducation et de détention des chiens. «Nous ne sommes pas équipés pour récupérer un molosse. En revanche, nous entretenons d'excellentes collaborations avec le service du vétérinaire cantonal.»

### Les mesures d'éloignement

Parmi les nouveautés apparues avec

cette nouvelle loi: le contrôle d'identité et la fouille sommaire de sécurité prévus à l'article 11: « Les agents de la police municipale sont habilités à exiger de toute personne qu'ils interpellent qu'elle justifie de son identité si ce contrôle se révèle nécessaire à l'exercice des compétences qui leur sont attribuées. Si la personne n'est pas en mesure de justifier de son identité, elle peut être conduite dans un poste ou un bureau de police. Les agents peuvent procéder à une fouille sommaire de la personne interpellée, si cela s'avère indispensable à la sécurité (ndlr. pour s'assurer que la personne n'a pas une arme sur elle). Ils peuvent prononcer au besoin une mesure d'éloignement.» Un travail dont se chargeait jusqu'alors uniquement la police cantonale. «Nous travaillerons sans doute en deux temps: tout d'abord la personne se voit notifier de ne pas venir dans telle zone pendant 24 heures. Puis, si elle revient, elle doit être amenée au poste de police le plus proche ou au bureau des APM.»

Dominique Dupraz rappelle que dans la très grande majorité des cas, les agents se déplacent deux par deux.

Les APM «ne sont pas armés, mais équipés de moyens de défense adéquats», peut-on lire à l'article 2 alinéa 2. «Les moyens de défense dont les agents de la police municipale peuvent être équipés sont: le spray au poivre, les menottes et le bâton tactique». Seul le bâton tactique est nouveau dans la panoplie de l'ex-ASM. «Pour le porter, il faudra d'abord suivre un cours spécifique et réussir le test final. L'ensemble de nos agents sera formé d'ici fin mars», relève Dominique Dupraz. Il s'agit d'un bâton en carbone, très fin, souple et télescopique. Très discret, il se porte à la ceinture. «Le but n'est pas de frapper, mais d'aider à tenir à distance la personne.»

Corollaire de cette nouvelle loi, le net renforcement des heures de formation continue et le fait que cette formation devienne quasiment obligatoire aussi pour les plus de 45 ans. Relevons que le module sur la police de proximité (un cours donné par des agents de la police municipale à l'école des APM) passe de 16 heures à 32 heures. Relevons aussi le module de formation intitulé «éthique et droits de l'homme, relations interculturelles» d'une durée de 24 heures.

La police cantonale prescrit des procédures pour le recrutement et la formation de base. Dès septembre 2010, elle sera de six mois, au lieu de trois précédemment. Cette formation est dispensée par le canton et par les instructeurs de la Ville de Genève. Deux regrets: d'une part, cette formation n'est pas brevetée et n'a pas de reconnaissance sur le plan fédéral. D'autre part, la formation continue des cadres est encore insuffisante. Enfin, ce cycle de formation n'a lieu qu'une fois par année. «Quand nous recrutons, comme c'est le cas actuellement, il y a un délai d'un an et demi entre le moment du recrutement et la fin de la formation,

nécessaire préalable à leur entrée en fonction.» En effet, les effectifs des APM de Vernier passeront de 11 à 13 à la mi-2011. L'école de formation débute en septembre 2010 et dure six mois. Avant de démarrer ce stage de formation, il y a un examen cantonal effectué au Centre de formation de la police. «Nous avons environ dix candidats qui devraient passer cet examen. Puis, le Conseil administratif de Vernier sélectionnera deux personnes parmi celles qui réussiront l'examen.»

Pour finir avec cette présentation des APM, relevons que leur horaire habituel va de 7h du matin à 21h en hiver, avec une équipe de deux personnes qui patrouille le samedi de 8h30 à 18h. A la demande de Thierry Apothéloz, l'horaire est étendu en été (soit de juin à septembre) jusqu'à 23h la semaine et le week-end, deux agents seront de piquet (ce qui signifie qu'ils doivent pouvoir être au poste en 30 minutes).

Serge Guertchakoff

### Le nouvel organigramme du service de la sécurité donne un aperçu de la diversité des missions des APM:

- flottage et réseau de sécurité publique. Ce qui nécessite des contacts très réguliers avec les travailleurs sociaux hors mur, les maisons de quartier, les écoles (y compris pour assister aux conseils des sept établissements situés sur Vernier), les associations, les collectifs d'habitants, la gendarmerie ou encore les agences de sécurité privée;
- circulation routière, signalisation et mobilité;
- domaine public et commerces: marchés, empiètements, terrasses, ventes à l'emporter, interdiction de fumer, etc.
- réclames routières, tranquillité publique: enseignes, réclames, affichage, spectacles et divertissements, bruit et vibrations;
- matériel, transport, police rurale: véhicules, équipement personnel, budget, chiens, épizooties;
- propreté, salubrité et autorisations spéciales: déchets, énergie, bains publics, macarons écoles, etc.



Les APM participent mensuellement à différents réseaux dans les écoles de la commune, ici aux Libellules. Ces réseaux permettent d'anticiper les problèmes et d'échanger sur la vie des écoles (enseignement, sécurité, etc.).

## Interview de Thierry Apothéloz, Conseiller administratif en charge des APM

### Etes-vous satisfait par cette nouvelle loi ?

Oui et non. J'étais personnellement opposé au terme de « police municipale », car cela pouvait engendrer des confusions auprès de la population. Je suis toutefois satisfait qu'on y insiste beaucoup sur le volet proximité, puisque c'est un volet que j'ai développé depuis mon arrivée dans ce dicastère. Cela signifie concrètement être extrêmement proche des situations locales dans les différents quartiers, et avoir une très bonne connaissance des réseaux locaux. Si la police municipale intervient dans un préau, la réponse devrait être appropriée. Ce qui est aussi intéressant dans cette loi, c'est qu'elle renforce la transmission des informations entre la police cantonale et la police municipale. Ce qui devrait aider à solutionner certains problèmes.

### Et que pensez-vous du règlement d'application ?

Les nouvelles prérogatives de la loi imposent de créer de nouvelles procédures qui n'existent pas encore.

Cette loi touche à certains droits fondamentaux et il est nécessaire que les agents puissent intervenir en toute légalité et avec respect. La lutte contre le bruit, les mesures d'éloignement, la fouille corporelle sont autant de thèmes sensibles. J'ai confiance dans l'engagement de nos agents de police municipale. Ils s'acquitteront de l'ensemble de leurs tâches avec intérêt.

S'agissant des relations avec la police cantonale, je dois dire qu'elles se centrent uniquement sur le poste de Blandonnet. Je rencontre mensuellement son Maréchal et les îlotiers pour faire le point sur les événements.

### N'y a-t-il aussi un problème de moyens à disposition, pour une commune de 33 000 habitants ?

L'effectif est insuffisant. Pour répondre partiellement à certaines demandes (telles qu'augmenter leur présence dans les rues), nous avons fermé les postes des Avanchets et du Lignon. Leurs horaires d'ouverture ne répondaient pas aux attentes et je ne



© Magali Gardin

Thierry Apothéloz

pouvais me résoudre à « bloquer » des agents dans les postes alors que leur présence doit être sur le terrain. J'ai aussi demandé de faire des efforts pour accroître la présence des agents dans la rue. Les statistiques 2007, 2008 et 2009 montrent que cette présence a augmenté.

### Et quelles sont les perspectives ?

Je vais avant Pâques répondre à diverses demandes d'élus du Conseil municipal, que cela soit sur les caméras de surveillance, sur la création d'un observatoire de la sécurité. J'en profiterai pour aborder le prochain déplacement du poste principal des APM du côté de Châtelaine (dans l'ancien Centre d'action sociale au chemin de l'Etang). Un lieu central dans la commune. Je souhaite y développer la politique du Conseil administratif en matière de sécurité publique. Des engagements supplémentaires seront également proposés.

Propos recueillis par S.G.

## Le Conseil municipal a perdu deux anciens fidèles serviteurs

Suite au décès de deux anciens élus, Zerrouk Benelmouffok et Daniel Wälchli, des collègues les ayant côtoyés leur rendent hommage.



Daniel Wälchli



Zerrouk Benelmouffok

Daniel Wälchli et Zerrouk Benelmouffok sont décédés, respectivement le 25 décembre et le 5 janvier. Les deux septuagénaires avaient siégé au Conseil municipal de Vernier pendant une dizaine d'années chacun. S'ils n'étaient pas du même parti politique, le premier était radical, le second libéral, ils avaient tous deux une excellente réputation.

« Daniel Wälchli était un homme très réservé et intelligent, se souvient Ernest Greiner, ancien président du Municipal et collègue de parti. Sensible, il n'était pas toujours très à l'aise avec les décisions prises ». Siégeant entre 1989 et 1999, Daniel Wälchli, un radical très social, prendra du recul avec la politique par la suite. « C'était très agréable de travailler avec lui, se rappelle encore Ernest Greiner. Mais c'est vrai qu'il n'aimait pas trop la politique politicienne ».

« Zerrouk Benelmouffok, lui, était un homme entier, poursuit-il. Il avait ses idées, mais faisait toujours preuve de fairplay et avait beaucoup de respect pour ses adversaires politiques. C'était très agréable de travailler avec lui ». L'ancien maire et conseiller administratif, Georges Zufferey relève également que « Zerrouk était un type très correct et extrêmement minutieux dans ses analyses ». Fidèle en amitié, « il m'a toujours soutenu dans l'adversité ».

Le libéral Pierre Ronget, élu au Conseil municipal depuis 1979, a évidemment bien connu et côtoyé ses deux ex-collègues. « Daniel Wälchli avait une grande écoute et faisait montre de beaucoup de gentillesse, se souvient-il. C'était également une personne discrète, mais d'une grande efficacité et absolument pas conflictuelle ». Collègue de parti, Zerrouk Benelmouffok

était plus proche de Pierre Ronget. « Je trouve qu'il représentait l'exemple même d'une intégration réussie, témoigne l'élue. Rien ne le prédestinait à s'engager autant politiquement dans une commune. Algérien d'origine, Zerrouk avait également des options politiques très claires et était extrêmement tenace. Lorsqu'il souhaitait des informations, il ne lâchait jamais tant qu'il n'avait pas les réponses qu'il attendait ».

Siégeant depuis 1991, l'écologiste Otto Caduff se souvient également de ses anciens collègues du Municipal. « J'avais peu de relations avec Daniel Wälchli, je garde le souvenir d'un homme assez discret, très aimable et d'une grande gentillesse ».

D.T.



© Hassan Jrad

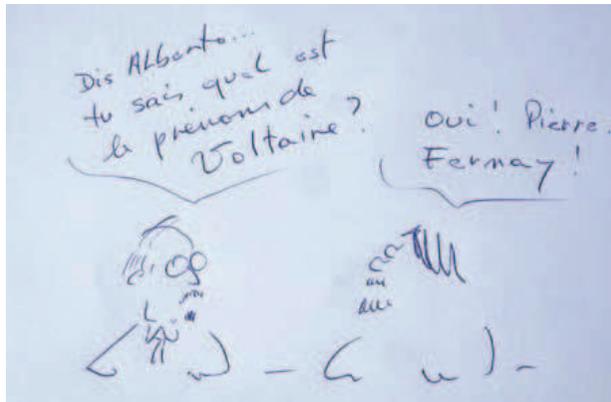


Conseil municipal > séance du 15 décembre 2009

# Avalanche de louanges pour un élu démissionnaire

Après moins de deux législatures, l'original et ineffable Alberto Pérez-Yañez quitte le Conseil municipal. De quoi rendre une fête de l'Escalade 2009 mémorable.

La tradition a été, une nouvelle fois, totalement respectée. Trois jours après le jour officiel, le Conseil municipal a fêté l'Escalade. Le président Stéphane Valente s'est même excusé de ce retard avant que la marmite ne soit brisée par la personne présente la plus âgée accompagnée de la plus jeune. Un honneur qui est revenu à l'élue socialiste Roland Moret et l'apprentie de commerce Loriana. Expert ès-histoire, le libéral Pierre Ronget se fend d'un discours sur les victimes de 1602, sans s'empêcher de tirer un parallèle avec le présent.



Croquis d'Alberto Pérez-Yañez - à gauche Pierre Ronget, à droite le dessinateur.

## Cé qu'è lainò

Tout cela avant le non mois traditionnel «Cé qu'è lainò», entonné par tout l'hémicycle, et une distribution de chocolats, de pâtes d'amande et de biscuits de Noël. L'humeur est festive et elle le sera encore plus lorsque le facétieux Pierre Ronget distribuera à chaque conseiller municipal un verre de lait 100% naturel en provenance directe de vaches de la campagne genevoise!

Mais le grand moment de cette dernière séance de l'année restera, sans nul doute, l'annonce de la démission du socialiste Alberto Pérez-Yañez, prenant sa retraite anticipée au 31 décembre, à 62 ans. De mémoire d'observateur privilégié qu'est le signataire de cet article, rarement dans l'histoire du

Conseil municipal, un élu aura suscité autant d'éloges.

## Personnage touchant

Il faut dire que le personnage, plus que sympathique, est assez original. Rien que sa lettre de départ, lue par le président, valait à elle seule le déplacement. Beaucoup d'ironie, d'humour et de salutations personnelles étaient contenus dans sa missive. Sans entrer dans tous les détails de son courrier, Alberto Pérez-Yañez aura toutefois pris la liberté d'écrire, on le cite: «Je ne veux pas vous dire que je ne me suis jamais ennuyé lors de certaines séances du Conseil municipal. Non, je ne vais pas le dire... non, je ne le

dirai pas. Voilà, je ne l'ai pas dit.» Ceci explique-t-il cela? Il n'était pas rare de voir le personnage «croquer» d'un trait de plume et d'une légende bien sentie ses collègues lors de débats fastidieux. «Ses caricatures pourraient être publiées sur un site internet», espère Stéphane Valente.

## Emotion au rendez-vous

Tour à tour, amis ou ennemis politiques, les élus saluent et remercient un homme très touchant et pas comme les autres. Son blog, pour ceux qui ne le connaissent pas, donne d'ailleurs une image assez précise de ce qu'il est (<http://alberto.perez.over-blog.com>). Sa collègue socialiste Maria Gaulin

## Municipal en bref

- Un crédit de CHF 9'700'000.- a été voté pour la construction du pavillon de l'enfance de Vernier-Village. Un des plus gros crédits de la législature.
- Les élus ont envoyé en commission des bâtiments une délibération pour des travaux de rénovation partielle de l'EVE Avanchets.
- La commune et Givaudan ont échangé des parcelles.
- Un crédit de CHF 150'000.- a été alloué pour la rénovation de la villa chemin de Maisonneuve 45, occupée par l'association Brico Jeunes.
- CHF 1'057'000.- ont été votés pour le gros entretien et le renforcement du viaduc de l'avenue d'Aire.

D.T.

ne pourra retenir ses larmes. «Alberto, c'est un peu mon deuxième papa, dit-elle. Il va beaucoup me manquer».

Après cette avalanche de louanges, le principal concerné précisera qu'il part voyager tout en restant aux Avanchets «Je reste domicilié dans mon cher quartier même si je m'en vais parcourir le monde en suivant le Roi Soleil et mes idéaux humanitaires et solidaires, jour après jour. ajoute-t-il. Je quitte à regret le Conseil municipal. Mais mon père est mourant au Chili. Je vais l'accompagner dans la fin de sa vie».

Didier Tischler

## Hommage souhaité pour Voltaire à Châtelaine

Par le biais d'une résolution, les socialistes souhaitent honorer Voltaire à Châtelaine. Les élus estiment que, compte tenu du fait que le philosophe aurait possédé un théâtre dans la région, il serait judicieux de profiter du réaménagement de l'avenue de Châtelaine pour célébrer le personnage. Pour l'élue socialiste Anne Chevally, «il serait bien d'anticiper ces travaux et de contacter les artistes intéressés». L'écologiste Jean-Bernard Billeter n'y voit pas d'inconvénient.



«Mais ce serait bien de définir historiquement l'emplacement», précise-t-il. Son collègue socialiste, Denis Chiaradonna, pense également qu'il serait quand même logique de savoir où ériger cette statue. «Il n'est pas nécessaire de préciser l'emplacement», estime, quant à lui, le libéral Pierre Ronget. Statue, stèle? Si la question reste posée et pour l'instant sans réponse, le principe de l'hommage est acquis. A charge, maintenant, au Conseil administratif de mettre en œuvre la décision du Conseil municipal.

D.T.

## Prochains rendez-vous citoyens

Le «rendez-vous citoyen» du Bureau du Conseil municipal aura lieu **lundi 1<sup>er</sup> mars 2010** de 20h à 21h.

Le maire vous reçoit sans rendez-vous **samedi 6 mars 2010** de 9h à 12h.

Venez poser vos questions à la Mairie de Vernier, rue du Village 9 Bus n° 6, 19 et 28 - Arrêt Vernier-Ecole



Conseil municipal > séance du 2 février 2010

# Une maison de quartier pour les Libellules

*Propriété de la commune depuis 2006, l'usine Actaris sera finalement transformée en maison de quartier et en salles destinées à la pratique du sport. La construction d'une salle de spectacle initialement prévue à cet endroit devrait se faire à Châtelaine à proximité de la voie ferrée.*

Le 23 novembre 2006, la commune acquérait l'ancienne usine Actaris. Le but était alors de transformer les bâtiments s'y trouvant afin d'y construire notamment une salle de spectacle polyvalente. Différentes études avaient alors été lancées pour en estimer les coûts.

En ce mardi hivernal, nombre de conseillers municipaux présents lors de la précédente législature, pour qui «l'affaire» semblait réglée, s'étonnent quelque peu. Plus question de salle de spectacle. Par le biais d'une délibération administrative, l'exécutif communal souhaite ouvrir un crédit de CHF 730'000.— afin de transformer le bâtiment en maison de quartier et en salles destinées à la pratique du sport. La maison ainsi réaménagée serait occupée pour les huit prochaines années environ, en attendant le développement d'un nouveau projet qui intégrera logements et maison de quartier. C'est un beau challenge, une utilisation intéressante de ce lieu qui va pouvoir revivre.

## Projet intéressant

«A gauche toute n'est pas très satisfait de cette proposition, réagit Anna Conti. Nous sommes sceptiques. Verser une telle somme pour ce que le CA annonce

comme provisoire nous étonne un peu. Mais si l'on nous garantit que la maison de quartier restera à cet emplacement, même si des logements se construisent autour, nous voterons toutefois ce crédit».

La Conseillère municipale du Mouvement citoyen genevois, Valérie Cuenca, trouve le «projet intéressant». Ajoutant toutefois qu'elle s'abstiendra de voter. «C'est un peu cher pour du provisoire», dit-elle. Le démocrate-chrétien Yves Magnin fait également part de son étonnement. «Si ma mémoire est bonne, cette parcelle avait été acquise pour un but précis, rappelle-t-il. Je vois que tout change et ce crédit me paraît relativement élevé pour du provisoire».

Le libéral Pierre Ronget admet également que ce crédit est assez élevé pour du provisoire. «Je partage 95% de l'argumentation de ma collègue Anna Conti, explique-t-il. Mais j'imagine que cette décision est en rapport avec les besoins et la situation actuels». Anne Conti souligne encore que «le provisoire peut être utile, mais reste discutable».

Les socialistes, eux, soutiennent cette délibération et le crédit correspondant. «Nous n'avons pas d'autre choix, argumente Denis Chiaradonna. On sait, de plus, qu'une autre parcelle pourra accueillir la future salle de spectacle». «Même si Actaris a été acquis dans le but d'y construire une salle de spectacle, rappelle le



L'ancienne usine Actaris située dans le quartier des Libellules.



## Municipal en bref

- Le socialiste Jean-Eric Richard a prêté serment. Il remplace le Conseiller municipal démissionnaire Alberto Perez-Yanez.
- Le Conseil municipal a voté un crédit de CHF 274'000.— pour l'extension de la salle des maîtres de l'école Avanchet-Jura.
- Les élus ont également voté un crédit de CHF 150'000.— pour la rénovation de la villa du 45, chemin de Maison-neuve, occupée par l'association Brico Jeunes.
- CHF 145'000.— ont été alloués pour des travaux de rénovation de l'EVE Avanchets.
- La pétition visant à prendre des mesures de sécurité routière sur le chemin de l'école d'Aire a été envoyée à la commission de l'environnement.

D.T.

conseiller administratif Yvan Rochat, une négociation est en cours avec la Fondation Emile-Dupont pour que la salle de spectacle puisse se réaliser sur une parcelle située à la pointe Jean-Simonet. Nous estimons que ce projet pourrait également être ficelé d'ici 5 à 10 ans». Le crédit pour la création de la maison de quartier aux Libellules dans le courant 2010 est finalement accepté par 26 oui, 3 non et 4 abstentions.

Didier Tischler

## Vers des salles de gym ouvertes en permanence ?

Par le biais d'une motion, les socialistes veulent ouvrir les salles de sports aux Verniolans le week-end. Ils estiment que la pratique d'un sport est un moyen incontournable pour créer des liens sociaux. De fait, ils souhaitent que le Conseil administratif ajoute au budget 2011 les ressources nécessaires à l'ouverture des salles de gymnastique les fins de semaine. L'idée ne séduit que moyennement l'UDC. «C'est la troisième fois que cette idée est proposée, rappelle Ruth Kaelin. Le CA avait déjà répondu». Son collègue de parti Gilbert Besson se demande, en outre, «qui surveillera les salles et comment en contrôler l'utilisation».

Le socialiste Nicola d'Amico ne voit pas où est le problème «puisqu'il y a d'autres communes le font volontiers». L'écologiste Jean-Bernard Billeter ne partage pas les inquiétudes de l'UDC. «Les habitants de la commune sont des gens responsables», dit-il. Le Conseiller administratif Yvan Rochat rappelle que certaines salles sont déjà ouvertes le week-end, notamment par des clubs sportifs. «Il faut évaluer», ajoute-t-il.

Au moment du vote, ce projet de motion est pris en considération. Le sujet sera étudié par la commission des sports.

D.T.



© Serge Hanthaus

## Prochaine séance du Conseil municipal

Mardi 9 mars 2010 à 20h30

L'ordre du jour, les procès-verbaux des débats du Conseil municipal, ainsi que toutes les décisions prises peuvent être consultés sur notre site Internet:

[www.vernier.ch/cm](http://www.vernier.ch/cm)



# Conseil administratif

> **séances 8 décembre 2009  
au 12 janvier 2010**

## Petite enfance

Le service de la petite enfance (SPE) a reçu en décembre la subvention 2009 de CHF 166'000.- de la part du canton pour l'exploitation des institutions de la petite enfance. Cette somme représente CHF 750.- pour chaque place dans les établissements de vie infantine (à titre de comparaison, le montant attribué aux communes plus riches est de CHF 250.-). La nouvelle péréquation intercommunale a modifié substantiellement la donne pour 2010. Ainsi, dorénavant les communes recevront CHF 10'000.- par place en EVE, pour autant qu'elles soient ouvertes 225 jours par année et 10 heures par jour. Par ces nouvelles mesures, le canton souhaite inciter les communes à ouvrir d'avantage d'établissements et de place d'accueil.

Le SPE a également reçu de la Confédération (Office Fédéral des Assurances Sociales) la subvention allouée pendant les deux premières années de fonctionnement pour toute nouvelle place d'accueil créée. Le SPE s'est vu octroyé CHF 424'786.- pour les 88 places de l'EVE des Libellules pour l'année 2008-2009. Cette subvention ne sera pas reconduite en 2010.

## Autorisations de construire

### Autorisations délivrées

DD 102'999 : SIG – Création d'une nouvelle station de pompage du chauffage à distance – chemin de Château-Bloch 2.

APA 31'812 : Commune de Vernier – Stade d'Aire – Construction de vestiaires supplémentaires – Chemin des Fossés 8.

DR 18'108 : MM. F. & C. STUTZ – Compagnie financière lémanique SA - FPLC - Surélévation de trois immeubles, installation d'ascenseurs et de panneaux solaires en toiture, création d'un parking extérieur de 54 places - Chemin de l'Ecu 13, 15, 17.

APA 31'978 : Domaine public communal - Réaménagement de la place de Châtelaine - Avenue de Châtelaine 89.

APA 32'298 : HIG Immobilien Anlage Stiftung - Déplacement de la bibliothèque, de la ludothèque et aménagement d'un bureau - Rue du Grand-Bay 19-21.

### Demandes d'autorisations

DD 103'150 : FONDATION POUR LES TERRAINS INDUSTRIELS DE GENEVE – ETAT DE GENEVE - Construction de locaux artisanaux – parking - Chemin de l'Emeraude. Préavis favorable.

DD 102'374 : ROCKWELL SA - Construction d'un immeuble d'habitation et d'une surface commerciale - Avenue de Châtelaine 64. Préavis défavorable, tant que la société propriétaire ROCKWELL SA n'aura pas déposé un projet de construction sous la forme d'une demande préalable pour les immeubles avoisinants (auberge de Châtelaine et ancien bâtiment moyen effondré) afin de donner un

aspect avenant à l'entrée du quartier de Châtelaine.

APA 32'269 : MM. Louis et Michel MAULINI - Aménagement d'un cabinet de logopédie - Route de Vernier 205. Préavis favorable.

APA 32'309 : SI BLANDONNET - Aménagement d'un tea-room-épicerie - Chemin des Coquelicots 9. Préavis favorable.

DD 103'259 : ETAT DE GENEVE - Construction de quatre immeubles d'habitation avec garage souterrain - Avenue Edmond-Vaucher 17, 17A, 17B. Préavis favorable, sous condition que la taxe de replantation soit utilisée dans le cadre des nouveaux aménagements extérieurs, que des revêtements perméables soient prévus pour les sols extérieurs, que des abris à vélos soient prévus, ainsi que des aménagements pour la récupération des déchets différenciés.

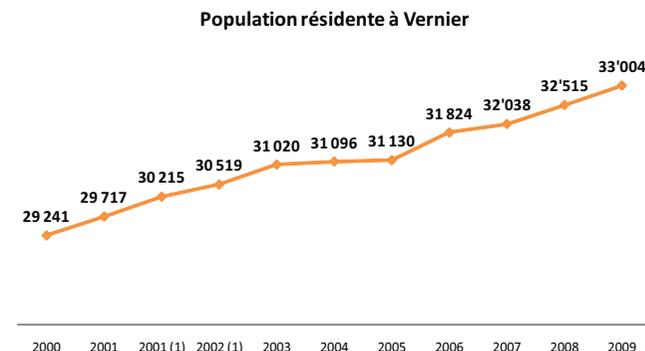
DD 103'243 : GRIFMIR SA - Régularisation de l'aménagement d'un dancing - Chemin des Batailles 22. Préavis défavorable, car non conforme au plan directeur de la ZIBAT. En outre, la demande d'autorisation présente un vice de forme ; elle n'est en effet pas signée du propriétaire.

APA 32'377 : HELICAR WASH SA - Changement d'affectation et installation d'une station de lavage pour animaux domestiques - Route du Nant-d'Avril 14. Préavis favorable.

# Chiffre à retenir 33'004 !

C'est le nombre d'habitant-e-s à Vernier au 31 décembre 2009, soit 489 habitant-e-s de plus qu'à la même date en 2008.

Vernier est la 5<sup>ème</sup> plus grande ville de Suisse Romande après Genève – 189'313, Lausanne – 133'280, la Chaux-de-Fonds – 37'582, et Fribourg – 34'746. Neuchâtel vient après Vernier avec 32'819 résidents au 31 décembre 2009.



(1) A partir de janvier 2002, la statistique de la population résidente comprend tous les citoyens suisses et tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour officielle, qui habitent effectivement dans le canton. La statistique inclut dorénavant toutes les personnes relevant du domaine de l'asile, soit les requérants d'asile au sens strict (permis N) et les personnes au bénéfice d'une admission provisoire (permis F). Les effectifs de la population à fin décembre 2001 ont été recalculés selon cette nouvelle définition. Auparavant, les permis N n'étaient pas pris en compte.

Source : Office cantonal de la statistique - Statistique cantonale de la population

## Immeubles du patrimoine financier

La Fondation de valorisation des Actifs de la BCGe a proposé à la commune d'acquiescer l'allée du 26, avenue du Lignon. Cette requête sera traitée début 2010 par la Fondation des Maisons Communales de Vernier pour examiner l'opportunité d'un achat direct par la FMCV, avec un cautionnement de la commune.

## Parcelles

Le Conseil administratif a renoncé à une demande de droit de préemption à l'occasion de la vente de la parcelle 5530, sise au chemin de la Coupe Gordon-Bennett ainsi qu'à l'occasion de la vente de la parcelle 2762, sise à la route de Peney 6.

## Téléthon 2009

Comme chaque année, le Service des Sports et la Boutique Océane du Centre Commercial du Lignon ont contribué à la vente de peluches pour le Téléthon 2009 des 4 et 5 décembre derniers.

Grâce à votre générosité, **261 peluches ont été vendues et une somme de 2610 francs a été versée à l'action Téléthon 2009.**

## Récupération des déchets

**Encombrants :** mardi 3 mars  
**Métalliques :** jeudi 5 mars

**Déchets valorisés**, dans les immeubles équipés du système de containers différenciés:  
PET lundi, mercredi, vendredi;  
PAPIER lundi, mercredi, vendredi;  
VERRE jeudi;  
ORGANIQUES mardi

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au centre d'entretien: 022 306 07 00



## Déclaration d'impôts: besoin d'aide ?

Le service de l'action sociale et des solidarités de la commune met à nouveau à votre disposition trois permanences pour le remplissage des déclarations, en collaboration avec les Centres d'Action Sociale (CAS).

### Ces permanences s'adressent aux personnes:

- domiciliées sur la commune
- qui ne peuvent pas remplir leur déclaration elles-mêmes
- qui ont une déclaration simple (pas de bien immobilier)
- avec des revenus modestes qui ne leur permettent pas de s'adresser à une fiduciaire.

### Une participation financière de CHF 20.- est demandée.

Il est indispensable de téléphoner pour prendre rendez-vous dès que vous êtes en possession des justificatifs de vos revenus 2009 ainsi que de votre déclaration. L'action débutera le 22 février et se terminera le 31 mai 2010.

### Limite de revenus:

Nous ne prendrons en considération que les personnes dont le revenu brut annuel n'excède pas :

- CHF 40'000.- personne seule
- CHF 50'000.- couple et famille monoparentale avec un seul enfant
- plus CHF 6'500.- par enfant à charge.

### L'épargne ne doit pas dépasser globalement :

- CHF 20'000.- personne seule
  - CHF 35'000.- couple/famille
- Les contribuables qui dépassent ces limites financières et qui prennent quand même un rendez-vous s'exposent à voir leur déclaration refusée au

moment du rendez-vous.

Nous vous prions instamment de bien préparer les documents nécessaires pour remplir la déclaration, notamment de prendre avec vous la copie de la dernière déclaration remplie (2008).

### Les trois permanences sont :

- Centre social du Lignon  
av. du Lignon 78  
1219 Le Lignon  
Tél : 022 420 35 00
- Centre social de Châtelaine  
ch. de l'Etang 4  
1219 Châtelaine  
Tél : 022 420 34 00.
- Centre social des Avanchets  
rue du Grand-Bay 18  
1220 Les Avanchets  
Tél : 022 420 35 50

A titre indicatif, nous vous communiquons ci-dessous la liste des documents à amener selon votre situation personnelle :

### 1. AVS - AI - OCPA

- attestation rente AVS-AI de l'année 2009
- attestation OCPA : prestations versées en 2009
- attestation retraite éventuelle du 2<sup>ème</sup> pilier 2009 (caisse de retraite ou de prévoyance)
- attestation éventuelle allocation de logement 2009
- assurance vie éventuelle (contrat)
- carnets d'épargne, comptes bancaires (mise à jour au 31.12.2009)
- cotisations payées à l'assurance maladie en 2009
- frais médicaux : décomptes d'assurance maladie, dentiste, lunettes (2009)
- certificats médicaux pour régimes, traitements spéciaux

- si emprunt bancaire : décompte des intérêts versés en 2009
- attestation d'un éventuel subside pour la caisse maladie en 2009

### 2. SALARIÉS

- attestation salaire 2009
- attestation chômage, indemnités PCM (2009)
- attestation indemnités pertes de gains (2009)
- attestation allocation logement (2008), allocations familiales et pension alimentaire reçue (2009)
- attestation aide financière de l'Hospice Général en 2009
- carnet d'épargne, comptes bancaires (mise à jour au 31.12.2009)
- cotisations payées à l'assurance maladie en 2009

- frais médicaux : décomptes d'assurance maladie, dentiste, lunettes (2009), certificats médicaux pour régimes, traitements spéciaux
- assurance vie (contrat)
- si emprunt bancaire : décompte des intérêts versés en 2009
- pension alimentaire versée pour personne à charge en 2009
- attestation d'un éventuel subside pour la caisse maladie
- pour les familles monoparentales, quittance de la crèche ou frais de garde (moins de 12 ans / max. CHF 2500.-)

N.B. Pour que les sommes d'assistance versées à l'étranger, en faveur de parents ou d'enfants soient prises en compte pour une déduction fiscale, un acte notarié du pays d'origine est nécessaire.



## Les passeports ne pourront plus être obtenus à la commune

En tant qu'Etat associé à Schengen, la Suisse est tenue de délivrer à partir du 1<sup>er</sup> mars 2010 uniquement des passeports contenant une photographie du visage enregistrée électroniquement et deux empreintes digitales. Ce passeport électronique (appelé « passeport 10 ») ne pourra pas être établi par les communes.

Le passeport 10 est valable dix ans pour les adultes et cinq ans pour les enfants. Il prend le relais des passeports 03 et 06, qui pourront encore être commandés seulement jusqu'au 15 février auprès du service de la sécurité de la commune. Ensuite, ces derniers ne seront plus produits, même s'ils resteront valables jusqu'à échéance. Le passeport 06 comprend déjà une puce électronique, mais celle-ci ne contient qu'une photo.

Entre le 15 et le 24 février, en raison des modifications techniques à entreprendre, il sera impossible de commander un passeport

(que ce soit le 03 ou le 06). Dès le 24 février, il sera possible de commander un passeport 10 par Internet. Vous ne pourrez toutefois aller enregistrer vos données biométriques qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars auprès du Service des Passeports, 88, Route de Chancy à Onex. Une fois les données saisies auprès de l'un des 39 centres cantonaux ou d'une ambassade à l'étranger, le citoyen reçoit son passeport dans sa boîte aux lettres dans les dix jours.

Le nouveau passeport coûtera 140 francs (60 francs pour les mineurs). Les personnes qui commanderont une carte d'identité en même temps qu'un passeport 10 bénéficieront d'un forfait spécial de 148 francs par adultes et

68 par enfant ou adolescent. Cette demande conjointe ne sera pas possible auprès de la commune.

Par contre, les demandes de cartes d'identité seules pourront pour l'heure toujours être déposées auprès de la commune.

En cas de questions concernant les passeports, composez le numéro gratuit 0800 820 008 ou consultez: [www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch)



### TENNIS D'AÏRE : réaménagement de la buvette et des vestiaires

Nous informons notre aimable clientèle que des travaux de réaménagement sont prévus du 22 mars à mi-mai 2010 dans nos installations afin d'agrandir le vestiaire hommes. Durant cette période, les installations resteront ouvertes avec, toutefois, quelques inconvénients. En voici les détails:

- **Du 22 mars au 5 avril:** préparation pour le déplacement du bar de la buvette, mais cette dernière reste accessible à la clientèle.
- **Du 6 avril au 12 avril:** déplacement du bar de la buvette. Durant ces quelques jours, la buvette sera fermée, mais la réception, les vestiaires et les courts restent fonctionnels.
- **Du 13 avril à mi-mai:** modification de la partie vestiaire et WC. Durant cette période toute la partie vestiaires et WC sera fermée. Par contre, la buvette et la réception seront ouverts.

Deux containers vestiaires avec douches, ainsi que des WC seront installés à l'extérieur devant les courts couverts pendant la durée de fermeture des vestiaires et des toilettes. Nous sommes conscients que ces travaux occasionneront des désagréments, c'est pourquoi, nous vous remercions d'avance de votre compréhension.

Nous vous rappelons que, durant toute la durée des travaux les courts de tennis, de badminton ainsi que la réception restent ouverts. Les dates peuvent subir quelques modifications durant les travaux.



## Vernier célèbre une centenaire radieuse au Lignon

«L'air de Vernier est bon et il m'a conservée», a dit Jeanne Rothweiller le 21 janvier alors qu'elle célébrait ses 100 ans dans son appartement du Lignon. Sa famille, ses amis, des représentants de la Chancellerie d'Etat et des services de la commune de Vernier ainsi que le Maire, Thierry Cerutti, étaient réunis à cette occasion.

Jeanne habite depuis 1968 au Lignon, elle trouve son quartier formidable et l'aime avec passion. Ses deux fils de 64 et 75 ans y vivent d'ailleurs aussi et viennent la trouver tous les jours. Jeanne, centenaire joyeuse et alerte, a cultivé de nombreuses passions: la lecture et l'écriture, la politique, mais surtout le chant. Cette soprano colorature a toujours chanté: au groupe vocal «Les Colombes» du Lignon, dans des chœurs d'église, en Suisse allemande où elle a habité 30 ans et à Lyon où elle est née.

«Je suis restée très lyonnaise mais je me suis très bien intégrée en Suisse romande et en Suisse allemande car j'ai été élevée par ma grand-mère alsacienne.» Avant de suivre son mari en Suisse, Jeanne travaillait à Lyon comme secrétaire dans une entreprise de soieries.

Elle se souvient d'un de ses premiers passages à Genève avec tendresse: «Je devais rejoindre mon mari à Zürich depuis Lyon pendant la guerre en passant par Genève. Je suis arrivée à la gare des Eaux-Vives et le douanier m'a dit que je devais aller à la gare de Cornavin. Je ne savais pas où elle était, j'étais un peu perdue. Il m'a dit d'attendre la fin de son service 10 minutes plus tard, m'a accompagnée et il m'a donné



Thierry Cerutti, Maire de Vernier, un représentant de la Chancellerie et une amie de Jeanne Rothweiller.

une grosse orange. Je n'en avais pas mangée depuis tellement longtemps. Je n'ai jamais oublié la gentillesse de ce douanier et cette orange...»

Jeanne a la vue qui a trop baissé pour continuer à lire, à écrire ou à

regarder les débats du Sénat français à la télévision. Elle passe beaucoup de temps à se remémorer, à penser. «Je n'ai rien fait pour vieillir» dit-elle, mais elle confie que la foi, la joie et la patience font partie de sa recette de longévité. A. R.

### CONCOURS LABELLISATION «GOLD»

Voici les réponses correctes qui devaient nous être adressées afin de participer au tirage au sort du concours proposé en décembre 2009:

1. L'action «Libellules Nouvelles Lumières» a été réalisée avec le programme spécial SIG **Eco21**.
2. La thermographie du territoire communal a été réalisée avec **Meyrin**.
3. Les enfants de la commune ont participé à une journée sur le développement durable intitulée «**Je préserve et protège ma planète !**».

Madame Marthe MULLER, Madame Chantal BLANCHARD, Monsieur Sebastiano TRAINA, Monsieur Matteo FAVRE, Madame Josée MAEDER, Madame Bennie RAFFNSOE, Madame Rosy FALLER, Madame Mina ROTHEN, Monsieur Patrick ARPIDONE et Madame Liliane SUTER sont les gagnants des «souris-interrupteur» permettant de mettre les appareils facilement en veille. **Bravo et merci à tous les participants !**

## Feuilleton énergétique 1/11 Le chauffage



En collaboration avec SuisseEnergie pour les communes, la Ville de Vernier vous propose un feuilleton sur l'énergie tout au long de l'année, avec des exemples de réalisation sur la commune, et surtout des conseils pratiques sur ce que l'on peut faire individuellement chez soi. Les illustrations originales de cette série sont signées de l'auteur de BD Wazem. Hiver oblige, le chauffage est à l'ordre du jour.

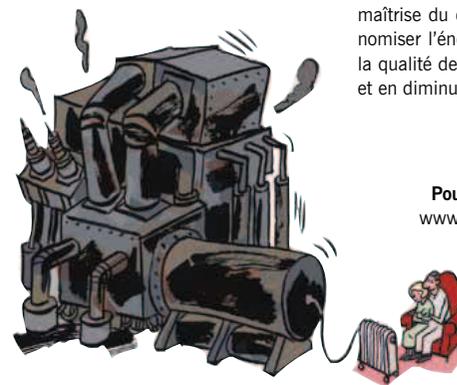
Dans le domaine énergétique, la Ville de Vernier est depuis longtemps très active. Cette démarche lui a permis de décrocher le label Cité de l'énergie en 2004, confirmé en 2009 avec la mention «European Energy Award Gold». Vernier est en effet entré l'année dernière dans le club restreint des médaillés d'or des Cités de l'énergie.

A Vernier, les bâtiments communaux font l'objet d'une comptabilité détaillée depuis plusieurs années grâce au logiciel Enercompta dont les résultats sont suivis systématiquement. L'évolution de chaque bâtiment est suivie régulièrement et rigoureusement, et les investissements liés aux rénovations sont fondés sur cette analyse,

en particulier pour les installations de chauffage.

En Suisse, le chauffage fonctionne près de 7 mois sur 12. Pas étonnant qu'il constitue notre plus grosse dépense d'énergie. Il faut brûler en moyenne plus de 12 litres de mazout pour chauffer 1m<sup>2</sup> de logement par an ! Un bâtiment construit dans les années 70 consomme souvent 22 litres par m<sup>2</sup>. Aujourd'hui, en respectant le standard de construction MINERGIE® le plus sévère, on peut descendre la consommation jusqu'à 4 litres et même moins !

Mais avant d'investir dans de nouvelles installations de chauffage ou en tant que simple locataire, une meilleure maîtrise du chauffage permet d'économiser l'énergie tout en améliorant la qualité de l'air que nous respirons et en diminuant nos factures.



Pour en savoir plus : [www.citedelenergie.ch](http://www.citedelenergie.ch)

### Les bons gestes pour bien gérer vos radiateurs:

- Veiller à ce que les radiateurs soient dégagés (objets, rideaux) et dépoussiérés.
- Apposer des plaques réfléchissantes derrière les radiateurs.
- En hiver, tirer les rideaux et baisser les stores pendant la nuit pour conserver la chaleur. Les ouvrir pour profiter de la chaleur gratuite du soleil le jour.
- Réduire le chauffage la nuit et fermer les radiateurs en cas d'absence prolongée.
- Installer des rideaux pour diminuer les sensations de froid provoquées par les vitrages nus.
- Purger régulièrement les radiateurs (surtout en début de saison) pour favoriser leur bon fonctionnement, la présence d'air les empêchant d'accomplir correctement leur travail.

# Vernier et Meyrin s'unissent pour l'accueil familial de jour

Une nouvelle structure est à disposition des accueillantes familiales (anciennement « mamans de jour ») des deux communes. Elle se situe à 5 minutes à pied et à mi-chemin entre les arrêts J.-Ph.- de Sauvage des bus 6 et 19 et l'arrêt de tram de Balaxert.

C'est une jolie maison à un jet de pierre du centre commercial de Balaxert. La Villa Maret, située au chemin J.-Philibert-de-Sauvage 27, a été léguée à la commune de Vernier. C'est ici que la nouvelle « Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier », financée par les deux collectivités publiques, poursuivra l'important travail de pionnier engagé par l'association « Le Nid » qui avait ses quartiers généraux dans les locaux de l'arc-en-ciel à Meyrin.

L'espace est grand et clair, entouré d'un vaste jardin qui n'attend que le printemps. Les lieux viennent d'être rafraîchis. La coquette villa est désormais destinée à recevoir les accueillantes familiales actives dans les deux communes. Au rez-de-chaussée, on trouve une cuisine simple pour y préparer le café et le thé, un local pour changer les enfants, des salles de réunion où seront dispensés des cours.



Au premier étage, des bureaux pour la secrétaire-comptable et les coordinatrices. C'est ici que depuis le début de cette année est organisé et géré l'accueil familial offert aux familles de Vernier et de Meyrin. « L'association intercommunale pour l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier » a été officiellement créée le 2 décembre 2009 pour répondre à la nouvelle loi cantonale qui règle dorénavant l'organisation de l'accueil familial de jour. Elle a réengagé temporairement le personnel salarié du Nid dans l'attente d'un engagement définitif des coordinatrices formées selon les critères que la loi exige. L'installation dans les nouveaux locaux a eu lieu le 11 janvier.

Jusqu'en août, les activités telles qu'elles ont été développées par « Le Nid » à Meyrin vont y être poursuivies, notamment la caisse centralisée, les cafés-rencontre, les différentes activités proposées et les cours de formation continue. Chaque accueillante familiale de Vernier sera contactée pour qu'elles puissent également bénéficier de ces prestations. A partir de l'automne, en plus de ce qui vient d'être cité, les accueillantes familiales seront engagées par l'association sur la base d'un contrat-cadre.

## Un outil de politique familiale

Pour Monique Boget, Conseillère administrative meyrinoise en charge

de la petite enfance, « l'objectif est d'offrir un système d'accueil maîtrisé répondant aux attentes des parents des deux communes ». Son homologue verniolan, Thierry Apothéloz, souligne qu'à Vernier les accueillantes familiales avaient pour répondant Pro Juventute et que la nouvelle association permettra de renforcer le lien avec les familles.

Les autorités des deux communes estiment que la nouvelle structure est un moyen intéressant et complémentaire de politique familiale. En effet, les communes genevoises se sont beaucoup plus investies dans les structures collectives jusqu'à présent. Vernier et Meyrin entendent désormais militer pour l'adoption du contrat-cadre afin d'offrir des conditions de travail décentes aux accueillantes familiales et de proposer aux parents un barème évolutif selon leur revenu.

## Garantir la justice sociale

Par le biais du contrat-cadre, une meilleure justice sociale va voir le jour tout en améliorant les conditions d'accueil pour les enfants. De fait, le salaire horaire des accueillantes passera à CHF 5.- net par enfant et par heure, avec des indemnités pour les vacances et des prestations sociales. Elles bénéficieront d'évaluations et d'attestations de travail et pourront suivre des formations continues. Tout l'aspect monétaire sera géré par l'association. A partir du 1<sup>er</sup> janvier

© Robert Tilmann



Thierry Apothéloz, Conseiller administratif de Vernier, Isabelle Héritier, directrice de l'EVE des Avanchets, Ruth Oberson, responsable du service de la petite enfance de Vernier, Anne Kummer, cheffe du service de la petite enfance de Meyrin, Herisoa Podwika du Nid, coordinatrice, Monique Boget, Conseillère administrative de Meyrin.

2011 au plus tard, le tarif pour les parents qui ont confié leur enfant à une accueillante familiale engagée par l'association ne sera plus fixe comme c'est le cas actuellement : il se déclinera selon le revenu familial, sur le même principe que l'accueil à la crèche ou à la garderie. Le prix facturé correspondra au 80% de l'accueil collectif. Dans le même temps, les familles vont pouvoir déduire les frais de garde dans leur déclaration fiscale. Ce qui est un pas certain en direction de la reconnaissance du besoin de placer et du travail fait par la personne qui accueille.

Avec la mise en place de la nouvelle association, chaque commune a confié à son service de la petite enfance la responsabilité de créer un « guichet unique » pour tout ce qui concerne la garde des enfants en âge préscolaire.

## Guichet unique pour la petite enfance

L'objectif est de mieux évaluer les demandes des familles et de les accompagner vers les solutions de garde

situation. Ceci permettra aussi de piloter et maîtriser tous les dispositifs de garde offerts à Vernier et à Meyrin dans les cadres collectifs et familiaux. Tant à Vernier qu'à Meyrin, les parents disposent dorénavant d'une seule réception et d'un seul numéro de téléphone pour tout ce qui concerne la prime enfance. Pour les Verniolans, le service de la petite enfance est situé à l'Ecole Bourquin, 68, avenue de Châtelaine. Il est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Les habitants de Vernier peuvent aussi composer le 022 306 06 80 pour l'atteindre.

Les personnes souhaitant devenir accueillantes familiales doivent désormais s'adresser à « l'association intercommunale pour l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier » sise au 27 chemin J.-Philibert-de-Sauvage et dont le numéro de téléphone est le 022 785 43 26. L'association les accompagnera dans le processus de recrutement qui comprend l'obtention d'une autorisation d'accueil ainsi qu'une formation de base obligatoire de 20 heures, financée par le canton.

Dans la mesure où le contrat cadre est adopté par les communes genevoises :

## Ce qui change pour les parents

- Le coût pour les parents placeurs est proportionnel à leurs revenus et cohérent avec les tarifs appliqués dans les modes de garde collectifs.
- Le barème est entre CHF 7,75 et CHF 67,50 la journée de 10 heures.
- Les parents placeurs signent un contrat d'accueil avec la structure de coordination.
- La caisse centralisée est appliquée à tous les accueils.

## Ce qui change pour les accueillantes familiales (anciennement « mamans de jour »)

- Les accueillantes familiales seront engagées et employées par la structure de coordination sur la base d'un contrat-cadre.
- Elles seront payées à l'heure (CHF 5.- nets/heure/enfant) et bénéficieront de prestations sociales.
- Les indemnités pour les repas fournis aux enfants sont de CHF 2.- pour les collations et goûters et de CHF 4.- pour le repas de midi.

La structure mise sur pied par Vernier et Meyrin est appelée à évoluer avec les besoins et sera peut-être rejointe à l'avenir par d'autres communes avoisinantes. **Une journée portes ouvertes destinée à toutes et à tous aura lieu sur place le 17 avril de 13 h à 18 h.**

Manuella Magnin



# Une charte pour la prime enfance verniolane

Durant plus d'un an, l'équipe de direction et la responsable du service ont travaillé à la réflexion et la rédaction d'un projet institutionnel. Cet outil de référence pour le service de la petite enfance (SPE) résume la mise en place de la municipalisation et présente le service et les institutions. Il rappelle le cadre légal et définit la mission politique et sociale du service. Il décrit la mission pédagogique des structures d'accueil et énonce des valeurs communes à toutes les institutions, base du travail quotidien réalisé auprès des enfants et familles accueillis.



De gauche à droite: Patricia Rognon et Diana Pignarre co-directrices de l'EVE Lignon, Ruth Oberson, Isabelle Héritier-Davet, directrice EVE Avanchets, Emily de Kuyper, Sandrina Ramusat co-dir. des Jardins d'enfants et à l'arrière Christine Demierre et Raphaël Steffen co-dir. EVE Libellules.

Ce document chapeaute l'ensemble des projets pédagogiques des IPE (institution de la petite enfance) et permet d'assurer la cohérence et des prestations équitables pour toute la population verniolane. Ce texte s'est finalisé par la rédaction d'une charte (voir page de droite) dont l'objectif est d'impliquer chacun des collaborateurs-trices dans le fonctionnement du service et définir la ligne de conduite à l'égard des enfants et de leurs familles. De par sa signature, chaque employé (administratif, cuisinier, éducatif) s'en-

gage à appliquer et à mettre en œuvre des principes énoncés dans la charte.

Lors de la journée annuelle de formation de la petite enfance du 14 novembre 2009, après les discours de Thierry Apothéloz, conseiller administratif et Ruth Oberson, responsable du service, l'ensemble du personnel a signé cette charte.

Un travail de réflexion se poursuit dans chaque institution ainsi que dans le groupe de direction, afin de continuer à évoluer et à améliorer les différentes collaborations. Des bilans seront réalisés et la charte sera resignée chaque année.

Ruth Oberson,  
responsable de service

## Le SPE en quelques chiffres

Le SPE dispose de 309 places d'accueil dans 7 institutions. Chaque semaine, environ 500 enfants peuvent ainsi être accueillis.

Les jardins d'enfants sont ouverts 4 jours par semaine sur 40 semaines tout comme les écoles, alors que les EVE (espaces de vie enfantine) sont ouverts de 7h à 19h tous par jour sur 47 semaines. 130 personnes travaillent dans le service (83 postes) pour assurer l'ensemble de ces prestations.

Sept directeurs-trices assurent la responsabilité des institutions en veillant au bon fonctionnement. La fonction de directeur-trice comporte bien sûr des tâches organisationnelles et administratives, mais le point essentiel est de garantir un accueil de qualité pour chaque enfant.



# Charte du service petite enfance de Vernier

## Notre mission

Offrir des places d'accueil diversifiées et en suffisance à l'intention des familles verniolanes.

## Notre vision

L'enfant et sa famille sont au centre de nos préoccupations. Chaque enfant est unique et a droit à un accueil de qualité.

## Nos valeurs

- Respect
- Ouverture
- Bien-être
- Equité
- Ecoute
- Professionnalisme

## Mise en œuvre de notre vision

- Nous offrons un cadre de vie sécurisant, authentique, humaniste et respectueux de chacun. Nous construisons la journée autour et avec l'enfant.
- Nous accueillons chacun tel qu'il est, sans aucune distinction d'origine ou de religion et en respectant sa filiation et son histoire.
- Nous accompagnons chaque enfant dans son évolution en étant à l'écoute de ses besoins et de son rythme.
- Nous favorisons la rencontre avec la famille.
- Nous mettons à disposition des équipes de professionnels travaillant en cohérence avec leur projet pédagogique.
- Nous bénéficions de locaux et du matériel adaptés.
- Nous respectons les normes édictées par les services officiels et par la commune.
- Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires.



Par sa signature chaque employé-e du service de la petite enfance s'engage en tout temps à:

- appliquer et à mettre en œuvre les éléments énoncés dans la charte,
- avoir une attitude professionnelle,
- accomplir un travail de qualité,
- poursuivre sa formation continue,
- garder un esprit d'ouverture pour permettre une évolution constructive et réaliste du métier,
- respecter le devoir de discrétion.

## INVITATION

### Venez discuter de la future Maison de Quartier des Libellules !

La Ville de Vernier a prévu l'ouverture d'une Maison de Quartier pour les Libellules. Le collectif de préparation souhaite, fidèle à son souci de répondre au mieux aux besoins des habitantes et des habitants, organiser une consultation, qui aura lieu:

**jeudi 4 mars 2010 à 19h30**

**à l'Aula de l'école des Libellules, Route de l'Usine-à-Gaz 16, 1219 Aire.**

A l'occasion de cette rencontre, la Commune souhaite récolter les besoins de chacun afin que cette future Maison de Quartier réponde au mieux aux attentes des habitant-e-s du quartier.

Nous nous réjouissons de vous y rencontrer !

Pour plus d'information, veuillez contacter le service de la jeunesse et de l'emploi au 022 797 34 29.



# Génie civil & chantiers

## Travaux en cours

Les travaux pour la boucle de rebussement TPG à l'arrêt «Parfumerie» à la route du Canada sont en cours et la mise en service de la boucle est prévue pour le 15 février.



L'arrêt TPG «Bouleaux» est en train d'être réaménagé depuis le 18 janvier et les travaux se poursuivront jusqu'en mars.



## Travaux à venir

Dès la mi-mars, des travaux de gros-entretien seront initiés sur le viaduc de l'avenue d'Aire pour renforcer cette structure cantonale.

Des travaux d'aménagements piétons et cyclables devant l'ensemble d'immeubles «Les Combes» à la Route de Vernier et au Chemin de l'Esplanade auront lieu à partir du mois de mars.

Les travaux pour le collecteur d'eaux usées à la Route de Montfleury ont débuté fin janvier. Pendant la durée des travaux, les arrêts TPG «Via Monnet» et «Delay» seront déplacés, veuillez suivre les indications TPG. Par ailleurs, également pendant la durée des travaux, la route de Montfleury sera fermée pendant quelques semaines et mise en sens unique.



# Boom des vélos électriques: profitez des subventions communales encore en 2010 !

A Genève, les marchands de vélos électriques ont vu leurs ventes doubler en 2009. Le besoin d'exercice et le prix du carburant incitent de plus en plus de gens à remplacer leur voiture ou leur scooter par un vélo électrique.

Il y a une année, la Ville de Vernier a décidé de promouvoir l'achat de vélos électriques pour ses résident-e-s par l'octroi d'une subvention de CHF 400.-. En 2009, 77 personnes ont bénéficié de cette subvention: 38 habitant-e-s du quartier de Vernier-Village, 14 du

Lignon, 9 de Châtelaine, 9 d'Aire, 5 des Avanchets, et 2 de Cointrin.

Cette subvention est octroyée à tous les habitants de la commune de Vernier jusqu'à fin 2010. Pour bénéficier de cette subvention les critères suivants doivent être remplis:

1. Habiter sur la commune de Vernier
2. Acheter son vélo à assistance électrique dans un magasin qui se trouve sur la commune de Vernier (Sport XXX à Balexert, Vélos De-

mière à Vernier-Village, ReCycle au Lignon, Cycles Aventures à Aire ou Autos&Energies Sàrl à la route de Peney).

3. La subvention sera allouée une seule fois par foyer.
4. Achat de vélo à assistance électrique en 2009 ou en 2010.

La subvention peut être retirée au poste de la police municipale, (rue du Village 38, 1214 Vernier) sur présentation de la facture et d'une carte d'identité.

# Mobilité: Zone 30 de Crozet - Châtelaine

Le 18 janvier dernier les deux dernières mesures prévues dans le cadre du réaménagement de la zone 30 ont enfin pu être mises en œuvre, il s'agit de la limitation à 3 heures du stationnement afin d'éviter les voitures ventouses occupant l'espace public et de la fermeture de l'avenue de Crozet afin de mettre un terme aux nuisances du trafic de transit.

Ce long processus d'élaboration et de mise en œuvre a débuté en 2006-2007

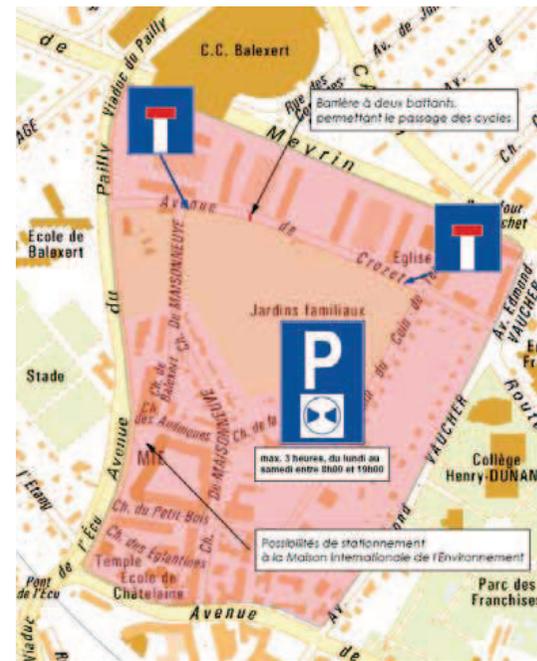
par un débat de fond au sein de la commission traitant des questions de mobilité et validé par le Conseil municipal en novembre 2007.

A cette occasion les associations actives dans le quartier (Association des intérêts de Châtelaine, association des habitants du secteur de Crozet-Châtelaine, association du Coin-de-terre et des Jardins familiaux) ont été largement informées du projet et consultées par la commission.

La commune de Vernier a également, le 15 mai 2008, organisé une assemblée de quartier à l'école de Châtelaine pour présenter le projet aux habitants.

Ainsi, par ces mesures constructives, réglementaires et de modification des circulations, la ville de Vernier permet aujourd'hui à ce quartier de voir se renforcer la sécurité des piétons, de modérer réellement la vitesse des voitures, de diminuer le trafic de transit et de libérer les places de parking sur l'espace public.

Le service de la mobilité



Plan du secteur concerné par la zone 30.

# Médailles 2010 pour les chiens

L'Etat de Genève informe les propriétaires de chien que la médaille attestant du paiement de l'impôt doit être achetée avant le 31 mars 2010.

Les médailles sont en vente au guichet de la police municipale, rue du Village 38, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (uniquement pour les résidents de la Ville de Vernier).

Passé cette date, elles devront être achetées à la caisse de l'Etat sise à l'Hôtel des finances, rue du Stand 26. Les détenteurs de chiens qui ne se seront pas acquittés de l'impôt seront passibles d'amende.

La médaille 2009 est valable jusqu'au 31 mars 2010.

Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser au poste de la police municipale: 022 306 06 50.

# Ça bouge à Vernier-Village

*En fin d'année 2009 la commune a invité onze associations de résidents de Vernier-Village pour une consultation. Plusieurs dossiers de développement d'infrastructures en cours dans ce quartier ont été présentés.*

Les projets de modification du régime de zones (Crotte-au-Loup, Route de Montfleury et Le Signal) ont bien sûr été abordés. Le conseil administratif et le conseil municipal ont déjà exprimé leur opposition à ces initiatives du canton (voir le magazine Actualités Vernier d'octobre et de novembre 2009). Lors de cette consultation, Yvan Rochat, conseiller administratif en charge notamment de l'aménagement du territoire, a réitéré la volonté des autorités verniolanes de maintenir une pression politique continue sur le canton. «Il y a encore de nombreuses étapes dans la procédure,» a expliqué Yvan Rochat, «et le Grand Conseil aura le dernier mot».

## Accès à Vernier-Village

L'engorgement de trafic autour du futur magasin IKEA a fait l'objet de nombreuses discussions. Des solutions d'accès au quartier par la mobilité douce ont été présentées et notamment par le RER qui relie la gare de Cornavin à la halte de Cointrin (située à proximité du magasin du géant suédois). Monsieur Rochat a souligné que Vernier s'associe à d'autres communes concernées, y compris les communes françaises, pour coordonner une pression sur les CFF et le canton afin d'améliorer les cadences de la ligne «Cornavin – La Plaine». Actuellement, aucun moyen de transport ne peut rivaliser avec le



Propositions faites par la direction générale cantonale de la mobilité pour améliorer la fluidité du trafic.

RER qui permet d'atteindre la gare centrale en quelques minutes.

Au niveau de la fluidité du trafic motorisé, plusieurs études sont également en cours. La Direction Générale de la Mobilité (DGM), entité cantonale, a ainsi évoqué la possibilité de réaliser une présélection pour bus qui leur permettrait de tourner à gauche en direction de l'ancienne Route de Vernier (voir plan). La DGM propose en plus un report de l'accès voitures à Vernier-Village sur l'Avenue Louis-Pictet le tourné à gauche ne serait plus permis sur la Route du Village, mais serait reporté sur l'Avenue Louis-Pictet pour les véhicules arrivant de la Ville de Genève. Yvan Rochat a souligné: «Cette proposition n'est pas inintéressante et bien qu'elle soit

contraignante elle pourrait représenter un gain de fluidité pour l'ensemble de la circulation.»

Plusieurs rencontres sont prévues en 2010 avec la DGM, le Département des Constructions et des Technologies de l'Information (DCTI) et les TPG pour approfondir ces options.

## Desserte par rail et nouvelle bretelle autoroutière ?

Plusieurs participants à cette soirée de consultation ont exprimé leur préoccupation face au nombre croissant de camions transitant par la Route de Vernier à l'entrée du village. Une signalétique va être mise en place pour limiter ce transit. Au-delà de cette mesure, Monsieur Rochat a confirmé que

deux options complémentaires doivent être sérieusement envisagées afin de désengorger la route de Peney. Il s'agit du raccordement d'une partie de la ZIMOGA au rail ainsi que d'une bretelle autoroutière, cette dernière située entre la sortie du tunnel de Vernier et le pont sur le Rhône rejoindrait la route du Canada permettant ainsi de rejoindre directement l'arrière de Vernier-Village. A l'heure actuelle, les communes de Meyrin, Satigny et Vernier ont demandé une étude de faisabilité au canton qui n'a pas donné suite pour l'instant. Les autoroutes étant de la compétence de la Confédération, à ce stade il ne s'agit que d'un début de réflexion pour déterminer la viabilité d'un tel projet.

## Développement de zones industrielles modèles

Dans le cadre de la réflexion en cours sur le développement de la ZIBAT (Zone industrielle des Batailles) et de la ZIMOGA (Zone industrielle de Mouille-Galand), les autorités verniolanes ont proposé à la FTI (Fondation pour les Terrains Industriel - organe du canton qui gère les zones industrielle) une vision à long terme pour ces deux zones industrielles.

«Le travail que nous avons déjà fait pour la ZIBAT et débuté pour la ZIMOGA», explique Dominik Meyer, secrétaire général adjoint technique à la Commune de Vernier, «permet de formaliser de façon plus précise l'organisation de ces zones industrielles pour assurer un développement progressif et coordonné.» Les secteurs d'affectation sont ainsi mieux définis (entreprises à haute valeur ajoutée avec une forte densité d'emplois tertiaires; activités logistiques en relation avec le rail, activités artisanales) et un règlement directeur accompagne ce plan directeur. Cette volonté de cadrer le développement des zones industrielles est une approche assez nouvelle.

Le Conseil municipal de Vernier, dans sa séance ordinaire du 17 novembre 2009, a donné un préavis favorable au projet déjà abouti de plan directeur et règlement directeur pour la ZIBAT. Les conseillers municipaux ont néanmoins ajouté 17 conditions à ce cadre d'action, notamment: création de parkings collectifs pour les entreprises; création d'une connexion par rail reliant la ZIBAT à la ZIMOGA; ou encore chaque nouvelle entreprise devra présenter à la commune un projet de plan de mobilité ou des mesures visant à rationaliser les déplacements.

La volonté des autorités verniolanes et de faire de ces zones industrielles, et principalement de la ZIMOGA, des implantations exemplaires qui se rapprochent plutôt de quartiers d'activités que de zones industrielles telles qu'on les envisage aujourd'hui. L'idée est de revaloriser les zones industrielles en proposant des commerces, des restaurants et des infrastructures sportives afin de favoriser un cadre de vie et de travail répondant plus aux aspirations des gens.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter les services suivants: Mobilité: 022 306 07 50 et Technique: 022 306 06 06.



Yvan Rochat, Conseiller administratif en charge du service de la mobilité.

## Les associations présentes:

Association des Intérêts de Vernier Village; Association des locataires du chemin de Sales; Association des résidences du Canada; Association « Le Signal »; Association des propriétaires de Champs-Prévost-Coquelicots; Association Québec en bois; Association Les Caribous; Association La Clairière; Association des riverains du Devancet; Association Montfleury; Association Crotte-au-Loup.



## Vous êtes actif dans le milieu artistique et résidez sur Vernier ?

Quel que soit votre domaine d'activité, que vous soyez peintre, musicien, écrivain, photographe, danseur, comédien, magicien, sculpteur...

Faites-vous connaître en nous communiquant vos coordonnées complètes.

Cela permettra à notre administration de tenir un annuaire et de répondre à toutes les demandes qui lui sont adressées.

Ville de Vernier  
Service de la culture  
case postale 520  
1214 Vernier

culture@vernier.ch

## Recherche pour une manifestation au mois de juin: groupes de musique, artistes de rue, etc...



L'ABARC, en collaboration avec le service culturel de la Commune de Vernier, recherche des groupes de musique, artistes de rue etc. pour une manifestation festive qui se tiendra, au mois de juin sur son terrain, au 151 route de Vernier.

Si vous faites partie d'un groupe et que vous aimeriez faire connaître votre musique ou votre passion, envoyez votre proposition, soit par la poste à l'adresse indiquée ci-dessus, soit par mail à [as.abarc@fase.ch](mailto:as.abarc@fase.ch)

## Mérite municipal derniers jours pour vous inscrire !

La commune de Vernier attribue le mérite verniolan à une ou plusieurs personnes, domiciliées sur le territoire ou y ayant une activité prépondérante ou originaires de Vernier, qui se sont distinguées, d'une manière exceptionnelle, dans le domaine humanitaire, artistique, culturel, sportif ou autres.

Les candidat-e-s peuvent être des personnes individuelles, des équipes ou des groupes de personnes pouvant recevoir le mérite à titre collectif. Une commission ad hoc est créée pour désigner la ou les personnes méritantes.

Cette commission se réunit la 3<sup>e</sup> année de la législature afin de sélectionner les lauréat-e-s qui seront honoré-e-s lors d'une cérémonie publique. Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres de la commission. Elles sont sans appel.

La commission peut décider de ne pas décerner de mérite au cours de la législature si les candidat-e-s ne répondent pas aux critères définis dans le premier paragraphe.

En principe, le mérite ne peut être obtenu qu'une fois.

Des formulaires de candidature sont à votre disposition auprès de la Mairie de Vernier, rue du Village 9, ou peuvent vous être envoyés sur demande au 022 306 06 06.

**Les dossiers doivent être adressés jusqu'au 23 février 2010 à l'adresse suivante :**

Ville de Vernier  
Service de la culture  
Case postale 520  
1214 Vernier

Renseignements: 022 306 07 80

## Festival Jeunesse à Vernier

Comme chaque printemps, le service de la culture de Vernier propose des spectacles pour les enfants et leur famille.

**Début des festivités les 13 et 14 mars avec un spectacle inédit de Sonia Grimm, la chanteuse préférée des enfants de Suisse romande**, dont la notoriété ne cesse de croître depuis ses débuts en 2004. Une fois encore la magie va opérer avec cette nouvelle histoire que Sonia nous contera et qui est une création unique pour Vernier. Profitez-en, vous ne verrez ce spectacle nulle part ailleurs !

**Les 17 et 20 mars, l'illusion interdite troublera le public dès 7 ans.** Un magicien tentera, dans un spectacle improvisé, de répondre, entre autres, aux questions suivantes: Peut-on léviter? Peut-on défier la gravité? Puis-je allumer un feu avec de l'eau? Une réaction chimique peut-elle obéir à ma voix?... Tout cela est-il de la magie ou de la science? Entre cape noire et blouse blanche, les notions de vérité, de distinction entre ce que l'on voit et ce que l'on nous montre, le possible et l'impossible, le réel et l'irréel seront soulevés...

**Mercredi 24 mars, l'équipe de Flash Marionnettes nous entrainera dans l'univers malicieux, cruel et gai de Lewis Carroll avec Alice.**

Cette dernière croisera sur sa route les excentriques créatures du Pays des Merveilles et de l'Autre côté du miroir: un chapelier à moitié fou et un lièvre qui l'est tout à fait, de très bondissants jumeaux monozygotes, un œuf géant en équilibre terriblement instable, un chat au sourire énigmatique et bien d'autres encore. Un spectacle réjouissant dès 7 ans.



**Le 27 mars, embarquement immédiat pour un monde imaginaire, vivant et surprenant, celui de Paul Maz et son Souffle magique.**

Le souffle du rêve et de l'imagination que chacun porte en soi et qu'il nous invite à découvrir et à développer, faisant participer les enfants. Un spectacle enrichissant et ludique, mêlant magie, poésie, conte, clown et ventriloquie. L'artiste use de mots et d'images pour bouleverser les habitudes d'écoute et de regard, il nous instruit, nous émeut et nous divertit tout à la fois.



© Sébastien Briatte

### Infos pratiques

**Sonia Grimm - Samedi 13 et dimanche 14 mars à 16h30.** Tout public. Salle des Fêtes du Lignon.

**Le Souffle magique - Samedi 27 mars à 16h30.** Dès 4 ans. Salle des Fêtes du Lignon.

**l'illusion interdite - Mercredi 17 et samedi 20 mars à 14h30 et 16h30.** Dès 7 ans. Ecole de Vernier-Place.

Tarifs: enfants CHF 10.- / adultes CHF 15.- / carte gigogne CHF 7.-

**Alice - Mercredi 24 mars à 15h30.** Dès 7 ans. Salle des Fêtes du Lignon.

Tarifs Sonia Grimm: enfants CHF 15.- / adultes CHF 20.- / carte gigogne et 20ans20francs CHF 10.-.

Prélocation Stand Info Balexert  
Renseignements Service de la culture 022 306 07 80

# L'Heure du conte

## avec Florence Henry, dès 6 ans - entrée libre

### Bibliothèque de Châtelaïne

Av. de Châtelaïne 83A  
Bus 6, 19, 22, 51 : arrêt Châtelaïne

### Bibliothèque des Avanchets

21, Grand-Bay (centre commercial) - Tram 14, 16 : arrêt Avanchet, Bus 9 : arrêt Avanchet Centre et Bus 10 : arrêt Floriales

à 14h

à 16h

les mercredis  
**10 mars**  
**24 mars**

Renseignement: 022 797 16 82

Renseignement: 022 797 05 55



Ill. : <http://trogne.blogspot.com>

# L'Heure du conte

## avec Claude Fissé, dès 6 ans entrée libre

### Bibliothèque de Vernier

57, rue du Village  
Bus 6, 19, 28, 52: arrêt Vernier-Village

à 10h

les mercredis  
**3 mars**  
**17 mars**

Renseignement: 022 341 04 91



Ill. de l'album « Bili-Bili », Chen Chih-Yuan, éd. Casterman

# Les Bibliothèques vous présentent quelques auteurs canadiens

A l'occasion des Jeux Olympiques d'hiver à Vancouver, les bibliothécaires ont sélectionné une série d'auteurs anglophones.

Roman culte dans les années 90, « **Génération X** », qui a donné son nom à l'expression du même nom, aborde les difficultés de la vie de la génération de l'auteur **Douglas Coupland**, né en 1961 : saturation des médias, instabilité économique, matérialisme à outrance, absence de repères.



Il a également écrit : « **Toutes les familles sont psychotiques** » et « **Eleanor Rigby** ».

**Nancy Huston**, bien que vivant en France, est née à Calgary en 1953. Etant également essayiste et musicienne, la musique lui est une source d'inspiration pour beaucoup de ses romans.

Dans « **Lignes de faille** », les quatre narrateurs ont tous 6 ans ; chacun fait partie de la même famille, mais sur quatre générations successives. Le monde est ainsi observé... Ce roman extrêmement original dans sa forme et superbement écrit a reçu le prix Femina en 2006.



Elle a également écrit : « **Dolce agonia** », « **L'Instrument des ténèbres** », etc.

**Margaret Atwood** est née à Ottawa en 1939.

Dans « **Le Dernier homme** », nous sommes plongés dans un univers à la fois familier et terrifiant. Un monde dévasté à la suite d'une catastrophe écologique sans précédent, où se combinent des conditions climatiques aberrantes, des manipulations génétiques délirantes et un virus foudroyant prompt à détruire l'ensemble de l'humanité. D'ailleurs, c'est presque fait : d'êtres humains, il ne reste que Snowman, lequel est confronté à d'étranges créatures génétiquement modifiées, les Crakers, une nouvelle race d'humains programmés pour n'être sujets ni à la violence, ni au désir sexuel, ni au fanatisme religieux.



Pamphlet politique ou conte prophétique dans la tradition des Huxley, Orwell ou Bradbury, Margaret Atwood nous décrit avec intelligence et un brin d'humour noir un monde à peine visionnaire...

Comparée à Tchekov par certains, **Alice Munro**, née en 1931, met en scène des événements de la vie quotidienne où se jouent les plus grands drames de l'existence dans des recueils de nouvelles ciselées tout en finesse et en pudeur.

Ainsi le recueil « **Un peu, beaucoup, pas du tout** » dont l'une des nouvelles « **Loïn d'elle** » traite de la maladie d'Alzheimer a été adaptée au cinéma.



D'autres titres de ces auteurs sont également disponibles dans vos bibliothèques, dont certains en **anglais**. Citons également : Timothy Findley, Barbara Gowdy, Michael Ondaatje, Jane Urquhart

**Horaire durant les vacances de février, du samedi 20 au samedi 27 février:**

**Avanchets** - Rue du Grand-Bay 21 (centre commercial)

**Lundi 22 février 15h-18h30**

**Vernier** - Rue du Village 57

**Mardi 23 février 16h-20h**

**Châtelaïne** - Av. de Châtelaïne 83a

**Jeudi 25 février 15h-19h**

**Nouvel horaire d'hiver à Châtelaïne le jeudi jusqu'au 8 avril : 15h -19h (automne / hiver)**

### Centre Médico-Dentaire Balexert

- Haute qualité et approche douce
- Technologies de pointe
- Equipe pluridisciplinaire formée en Suisse
- Prise en charge globale  
hygiène dentaire et prévention  
médecine dentaire générale - orthodontie  
esthétique - endodontie - pédodontie - parodontie  
chirurgie implantaire - prothèses - chirurgie orale  
médecine buccale - sédation

l'excellence à la portée de toute la famille

accès caisses cinémas

022 979 22 22

tous soins & urgences (sur rendez-vous)  
lu-ve 7h-21h - sa 8h-16h - di 9h-12h  
www.cmdbalexert.ch - info@cmdbalexert.ch  
27 louis-casai - case postale 2908 - 1211 Genève 28

# centre médico-dentaire balexert

+ swiss made

www.cmdbalexert.ch

## IMPÔTS

Un souci ? Une corvée ?

Faites remplir vos déclarations d'impôt

TARIF de 80.- frs à 120.- frs

Pas de frais de déplacements sur tout le territoire de VERNIER et 1203 GENEVE

**CABINET COMPTABLE - Gérard CORNU**

COMPTABILITE: artisans - indépendants - PME/PMI - Conseils - Secrétariat  
61a, Chemin des Sellières - AIRE - Case postale 75 - 1219 LE LIGNON

Sur rendez-vous : 022.796.37.81 (de 9h à 19h)

## G. SARACINO

GYPSERIE - PEINTURE - PAPIERS-PEINTS

A votre service depuis 1982

Tél. 022 341 08 43

Fax 022 341 67 72

Natel 079 203 99 62

saracinogiovanni@hotmail.com

2A, ch. du Sorbier - 1214 Vernier

Atelier :

46, rue Virginio Malnati - 1217 Meyrin

**“ PERTE DE POIDS RAPIDE ”**

**ABONNEMENT 12 MOIS**

**MEYRIN FITNESS**  
Tel: 022 783 04 94

**17, PROMENADE  
DES CHAMPS-FRÉCHETS  
MEYRIN**

**TÉL. 022 783 04 94**  
**PARKING ASSURÉ GRATUIT**  
**OUVERT 7 JOURS SUR 7**

**790.-**

**Toutes heures - Toutes prestations**



## 2010 UNE ANNÉE CHARNIÈRE

Après trois ans de travail il est possible d'établir un bilan de législature et d'affiner encore certaines priorités. Depuis 2007, **les libéraux de Vernier** ont abordé les problèmes communaux avec réalisme. Ils avaient défini leurs priorités en tenant compte des préoccupations des habitants et des habitantes et sont restés et restent à l'écoute de la population.

### Dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'environnement:

**Les libéraux** ont défendu la qualité du cadre de vie des habitants en exigeant l'application du plan directeur communal et en s'opposant aux projets inopportuns que le Canton voulait et veut encore imposer (Ikea, les Communs, la Centrale force au Lignon, les déclassements de zones villas en zones industrielles...).

### Dans le domaine social:

**Les libéraux**, estimant qu'une politique sociale efficace doit répondre aux besoins de la population et favoriser une démocratie de proximité, ont soutenu l'extension des contrats de quartier et toute expérience qui empêche l'exclusion.

### Dans le domaine des finances:

**Les libéraux** ont œuvré avec succès pour que les finances communales soient saines et équilibrées.

### POUR 2010 LES LIBERAUX METTRONT L'ACCENT DANS LES TROIS DOMAINES SUIVANTS :

#### Domaine culturel:

**Les libéraux**, considérant que la politique ne se limite pas à l'octroi de subventions, veulent concrétiser des projets culturels à la portée de toutes et de tous et offrir aux jeunes des écoles de la commune l'accès aux spectacles organisés par le service culturel. Ils sont aussi favorables à la création d'une salle à vocation culturelle. De plus, ils veilleront activement à ce que le patrimoine historique verniolan soit mieux connu et mieux mis en valeur.

#### Domaine sportif:

**Les libéraux** soutiennent les augmentations de subventions allouées pour 2010 aux juniors des différents clubs sportifs et défendent tous les projets qui permettent aux habitants et habitantes de s'adonner à leurs sports favoris.

**Les libéraux** considèrent que le projet «LAOLA», voté par le Conseil municipal le 15 avril 2008, qui valorise le volet social et éducatif des milieux sportifs, doit être mis en œuvre pour aider les clubs de football à endiguer les actes de violence et les incivilités sur les stades.

#### Domaine de la sécurité:

**Les libéraux** suivront avec attention de quelle manière les nouvelles prérogatives de la «police municipale» seront intégrées et feront des propositions constructives pour améliorer la sécurité au quotidien des Verniolans.

Pour le groupe libéral: Monique Mattenberger et Pierre Ronget

#### SOUVENIR ET RECONNAISSANCE

Zerrouk BENELMOUFFOK

(1934 - 2010)

Tous ceux qui l'ont connu gardent de lui le souvenir d'un homme généreux, ouvert et proche des habitants. Conseiller municipal de 1998 à 2007, il a défendu ses idées avec conviction, tout en acceptant un dialogue franc avec ses adversaires politiques. Il a présidé avec efficacité l'association libérale de Vernier de 1994 à 2004 en faisant profiter ses proches et ses amis de son expérience et de sa disponibilité.

LE TEXTE CI-DESSUS EST PLACÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE SES AUTEURS ET N'ENGAGE NULLEMENT LA COMMUNE DE VERNIER





## Sociétés sportives, sportifs d'élite : QUELLES SUBVENTIONS ?

Quelle est la politique de notre commune en matière de subventions sportives ? Pas facile de répondre à la question, et pourtant, nos dépenses augmentent. Les socialistes veulent de la rigueur, de la transparence et de l'efficacité sur ce dossier.

Introduit au budget 2008, le soutien des sportifs d'élite représente environ 1/3 des subventions que notre commune apporte aux sociétés sportives, **subventions qui ont pratiquement doublé en l'espace de trois ans**. Le citoyen de Vernier a droit à quelques explications.



Si les modalités du soutien aux sociétés sportives sont claires, il n'en est malheureusement pas de même pour les sportifs d'élite, et ce, malgré l'existence d'un règlement communal.

Il n'est pas aisé de définir le sportif d'élite. Quels critères adopter ? Le niveau d'évolution : régional, national, international ? L'importance en nombre de pratiquants (il est plus difficile d'évoluer au niveau international d'un sport très populaire que d'un sport plutôt confidentiel) ? Le retour sur investissement possible (très prisé à droite de l'échiquier politique) ? L'âge du capitaine ?

Soyons sérieux, il faut d'abord **définir les priorités** qui nous animent en matière de subventions sportives. Pour les socialistes, le rôle de notre commune passe de manière incontournable par la **promotion du sport chez les jeunes**. Il est, entre autres, facteur important de socialisation (vie de groupe, respect des règles), de développement personnel (goût du travail, persévérance, dépassement de soi), et évidemment de santé (l'obésité est en train de devenir la maladie des pays industrialisés).

En matière de subventionnement du sport, il semble qu'actuellement on navigue à vue, hors des réalités du quotidien de nos concitoyens. Il faudra bien se mettre au travail pour définir un modèle clair à adopter en adéquation avec **un objectif clairement défini**. Il pourrait être, par exemple : 50% des jeunes verniolans



de moins de 25 ans pratiquent régulièrement un sport d'ici 2012; ou bien : - 20% de personnes en excès de poids sur Vernier avant 2015.

Se pose ensuite la question de **la mesure du degré de réalisation** de l'objectif. C'est là que pourraient intervenir les données fournies par le corps médical, divers services administratifs et bien évidemment les sociétés sportives. Au plan communal, les relations avec ces dernières doivent être privilégiées.



Le rôle rempli dans le domaine social par les sociétés sportives de notre commune est indéniable. C'est seulement en collaborant étroitement avec elles, et en soutenant leurs efforts de promotion du sport, que la qualité de vie de notre population s'améliorera. Nous devons **augmenter notre aide aux clubs de sport** dans leur effort de formation des jeunes (jusqu'à 25 ans).

Est-ce à dire que seuls les jeunes doivent être aidés, les adultes négligés et les aînés complètement ignorés. Non ! Malgré un premier échec en Conseil municipal par manque de soutien, nous reviendrons encore avec des propositions **d'équipements sportifs destinés à toutes les catégories d'âge** de notre population.

Les socialistes de Vernier ne remettent pas en cause la forte augmentation du budget lié au subventionnement des sociétés sportives, mais aspirent à la transparence dans les attributions.

En ces temps exigeant la rigueur budgétaire, nous devons viser là où existent les plus grands besoins, là où les bénéfices individuels et collectifs sont les plus prometteurs, nous devons **cibler l'aide communale sur les sociétés sportives de Vernier formatrices de jeunes**.



## Pour un écoquartier au Chemin de l'Etang

En 2008, les Verts, le PS et AGT demandaient l'installation d'activités «réelles» et la construction de logements au haut du chemin de l'Etang. Les dépôts de caravanes et de voitures ont fait leur temps.

Entretemps, des investisseurs ont acquis toute cette zone pour y lancer une opération d'envergure! Le 17 septembre 2009, la société PRIVERA SA invitait les conseillers municipaux à une présentation de leur avant-projet. Neuf hectares, près de 1000 logements, des surfaces pour 4000 emplois, une galerie commerciale, une salle de conférence, de la verdure... Ils ont vu grand!

La Commune sera bien entendu appelée à donner son avis et son aval par différentes procédures: plan directeur de quartier, plan localisé, autorisation de construire. Mais au-delà des procédures, elle saura collaborer fructueusement avec les promoteurs et avec le Canton. Nous attendons beaucoup de cette collaboration. Vernier a des objectifs clairs en matière d'aménagement, les promoteurs sont dynamiques et ouverts, les conditions semblent réunies pour réussir un beau quartier!

### Un avant projet de ce type ...

... est naturellement appelé à évoluer. Nous souhaitons que cette évolution se fasse en fonction des critères **écoquartier**, c'est-à-dire par une approche urbanistique **prenant au sérieux les besoins de notre société et des futurs habitants**. L'attention doit donc porter sur la densité du quartier, la diversité des activités et des logements, la frugalité énergétique, la mobilité douce, les espaces publics, la participation des habitants, la biodiversité, la gestion des eaux et des déchets, le choix des matériaux.

Les promoteurs et le Canton sont conscients du bien-fondé de ces exigences. Ils connaissent **les nombreux écoquartiers déjà réalisés en Europe** et y font référence. Or l'expérience montre que, pour aboutir, **la démarche écoquartier doit être**

**constamment soutenue** par tous les intervenants, faute de quoi les anciennes solutions – plus expéditives parce que déjà rodées – reprennent le dessus. Soyons constants dans la démarche et réussissons un beau quartier!

### La dure contrainte

Le sud-ouest du terrain se trouve dans la zone de danger des **citernes**. Pour y construire, les promoteurs prévoient un blindage en installant en bordure du chemin de fer un bâtiment d'artisanat long de 200 mètres, haut de 20 à 30 mètres, dont le dos aveugle, côté citernes, formerait muraille... Soit un énorme écran bloquant la vue et projetant son ombre sur les premiers immeubles. En décembre, une série d'appartements ne verrait pas le soleil; le nouveau Chemin de l'Etang serait comme encavé. Pas la joie, pas le Vernier que nous souhaitons.

### Lever la contrainte?

En l'absence de quelques citernes, le projet aurait pris un autre tour. Mais les pétroliers sont là, les promoteurs n'y peuvent rien!

Du côté de la Commune, les choses sont différentes. Le Conseil administratif étudie depuis 2004 la réorganisation des citernes, en invitant fermement le Canton à en faire un objectif prioritaire.

Pour les Verts, il va de soi que les études de délocalisation doivent dorénavant tenir compte de l'arrivée du nouveau quartier.

Dans cette perspective, nous souhaitons que le Canton, la Commune et les promoteurs négocient **avec les pétroliers** la suppression (ou simplement la vidange) des citernes les plus proches du projet. Cela permettrait de beaucoup réduire les mesures de protection, **et le quartier respirerait**.

Les Verts de Vernier

**Parti Socialiste de Vernier sur [www.ps-vernier.ch](http://www.ps-vernier.ch) et sur FACEBOOK !**

p.a. Denis CHIARADONNA, Président, av. de Crozet 42 - 1219 Châtelaine - 022 796 73 21

Email: [socialiste.vernier@bluewin.ch](mailto:socialiste.vernier@bluewin.ch)

**LE TEXTE CI-DESSUS EST PLACÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE SES AUTEURS ET N'ENGAGE NULLEMENT LA COMMUNE DE VERNIER**





Association de Vernier

Case postale 721  
1214 Vernier  
www.pdc-vernier.ch

## Elections communales 2011

La vie politique est intenable, ce qui la rend formidable. Les élections cantonales sont à peine achevées que les élections communales se profilent déjà à l'horizon 2011.

Durant l'année 2010, le PDC vous présentera les solutions concrètes qu'il défend ou entend soutenir au sein de la Commune de Vernier afin que vous puissiez vous forger la conviction du travail mené.

## Le sport & Vernier

Par ses nombreux membres actifs sur le terrain, le PDC s'est largement investi dans les clubs de notre Commune.

Sur le plan politique, il a également été à l'origine de l'augmentation des subventions sportives, persuadé qu'il est du rôle crucial et social du sport.

En 2005, nous avons fait accepter à l'unanimité le principe de la construction d'une salle omnisport qui fait cruellement défaut.

En 2006, nous avons également établi et fait accepter la réglementation pour le sport d'élite, véritable vitrine à même de susciter chez les jeunes des vocations par l'exemple.

Las, la politique a parfois la mémoire courte, ce qui est aussi insupportable que dévastateur pour l'image ainsi véhiculée.

Vernier et ses jeunes sportifs attendent toujours cette salle omnisport ! Elle a purement et simplement été abandonnée par le Conseil administratif, mais aussi par les autres groupes politiques, nonobstant nos insistances à ce que les promesses faites avant les élections soient tenues.

**Nous sommes cependant persévérants.**

Quant aux subventions, en particulier pour le sport d'élite, tant le Conseil administratif que divers groupes politiques s'attaquent maintenant à la réglementation mise en place, au péril certain de l'équilibre fragile apporté aux associations sportives.

**Nous défendons une politique sportive qui assure un soutien aux nombreux bénévoles qui s'occupent de nos jeunes.**

Yves Magnin  
Conseiller municipal, chef du groupe du PDC  
[magnin@etude2rotisserie.ch](mailto:magnin@etude2rotisserie.ch)

Guy Anderegg  
Président *ad interim* PDC Vernier

LE TEXTE CI-DESSUS EST PLACÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE SES AUTEURS ET  
N'ENGAGE NULLEMENT LA COMMUNE DE VERNIER



## Pour que vive le cèdre d'Ikea !

A la route de Vernier, les grues s'élancent vers le ciel et les pelleteuses creusent toujours plus profond le trou béant où viendra s'implanter le futur centre d'Ikea.

Coincé entre la route et le chantier qui émerge de terre, un bouquet d'arbres a miraculeusement échappé aux tronçonneuses. Parmi eux, un cèdre majestueux déploie sa silhouette imposante et rivalise de hauteur avec les constructions humaines. Dans le chaos du trafic incessant, entre béton et bitume, les planificateurs ont réussi à lui accorder la vie pour notre plus grand bonheur.

Nous l'imaginions déjà, immense, souligner d'un vert vivant le bleu métallique du nouveau temple de la consommation. Rêve fou ? Espoir bientôt déçu ? Ne sera-t-il pas bientôt abattu comme tant d'autres pour cause de blocage inacceptable de voie publique ?

Je regarde chaque jour cet arbre et je suis inquiète sur son avenir. J'aime ce cèdre symbole de vie, lien mémorable entre passé et présent, marque immuable dans paysage changeant. Il résiste aux assauts de l'urbanisation depuis près d'un siècle, et je n'ai pas envie de le voir disparaître en 2010, transformé en étagère ou en bois de chauffage.

Architectes, concepteurs et aménagistes, en cette année mondiale de la biodiversité, conciliez votre discours planificateurs à vos actes sur le terrain, faites preuve d'imagination, construisez en intégrant la nature à notre environnement. Plutôt que de nous servir du reverdissement post mortem, préservez un arbre séculaire bien vivant et vigoureux, laissez-nous notre cèdre de bienvenue à Vernier !



Christina Meissner,  
habitante de Vernier et députée UDC au Grand Conseil

LE TEXTE CI-DESSUS EST PLACÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE SES AUTEURS ET  
N'ENGAGE NULLEMENT LA COMMUNE DE VERNIER





Mouvement Citoyens Genevois - Case postale 691 – 1214 VERNIER

## Courant alternatif ou subversif ?

Chères Concitoyennes et chers concitoyens,

Vous avez certainement eu écho de l'idée lumineuse de distribuer des ampoules économiques au sein du quartier des Libellules. Cette initiative unique «émanant» d'éco21 (une unité des Services Industriels de Genève), de la ville de Vernier et de la Fondation HBM Emile Dupont. Alors permettez-nous d'éclairer un peu votre lanterne :

Le projet de loi 10364 (PL 10364) ne vous dit rien ? Normal, il est toujours dans la rubrique des sujets à traiter du Grand-Conseil depuis son dépôt, soit **le 30 septembre 2008** ! Ce projet a été déposé par MM. Eric Stauffer, Roger Golay, Claude Jeanneret, Henry Rappaz et Sébastien Brunny. Ils proposaient de distribuer, via le programme éco21, 5 ampoules à basse consommation à tous les ménages de notre canton contre leurs vieilles ampoules à filament.

Au mois d'octobre 2008, nous avons procédé à une distribution symbolique d'ampoules économiques à la place du Molard. Cela avait fait l'objet d'un article dans la TDG.

Une chose est sûre : contrairement à ce que l'on veut faire croire, certains n'ont pas du avoir beaucoup d'ampoules aux doigts pour avoir eu cette idée lumineuse...

Vous savez, les mêmes qui ont remercié M. Stauffer du conseil d'administration des SIG. D'au tres jugeant que les idées du MCG étaient irréalisables et décriées comme étant purement électoralistes...

Finalement, après tout ce temps, nous sommes contents que ces mêmes personnes se découvrent «novatrices» ou «pionnières» et mettent en place des mesures simples, faciles à réaliser et efficaces immédiatement...

En voulant court-circuiter notre travail, certains ne manque pas de culot et disjonctent en utilisant le faux ton. «Et si j'ai pas d'idée», pourquoi ne pas absorber celles des autres ? On en perd son latin, car la méthode paraît laide. Nous aurions préféré que les capacités de certains soient mises en lumière, cela n'aurait pas été un luxe. Cependant, nous sommes heureux de constater finalement que nous étions en phase avec la réalité, notre résistance n'a pas été vaine...

## Zones bleues, on tourne toujours en rond

Nous avons déposé un texte afin de pouvoir introduire la délivrance de macarons dans ces zones. Il n'y a pas besoin d'avoir un doctorat en circulation pour se rendre compte de l'impact du parcage des pendulaires dans certains quartiers de Vernier. Au final, ce sont les résidents qui sont lésés. Il nous paraît judicieux de permettre la mise en place de ce système, dans des endroits bien ciblés de notre commune, afin de garantir un minimum l'accès aux places de parking aux habitants.

## Sport pour tous

Le MCG est favorable à la promotion de l'activité sportive pour tous. Ainsi, le Maire Thierry Cerutti, en charge des Sports, déploie tous les efforts nécessaires et qui permettent l'accessibilité au sport et à l'activité physique. De nombreux projets sont en cours d'élaboration et verront le jour dans les mois à venir afin de répondre aux besoins des concitoyens de Vernier, pour tous les âges, des plus jeunes jusqu'aux Seniors

**Le Conseil Administratif Populaire continue** : Agendez vos prochains rendez avec les élus du MCG:

**Lundi 8 février 2010 à 19h00 au Bellevue, sis à Vernier-village**

**Notre ligne restera toujours la même : Ecoute, Dialogue et Respect !**

**Le MCG est à votre écoute au 078/601.04.70 et à votre disposition : mcg-vernier@bluewin.ch**

**LE TEXTE CI-DESSUS EST PLACÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE SES AUTEURS ET N'ENGAGE NULLEMENT LA COMMUNE DE VERNIER**



# Le P'TITLIBUS, transport pour personnes à mobilité réduite

Le P'TITLIBUS est un véhicule à disposition des habitant-e-s du quartier des Libellules qui connaissent des problèmes de mobilité. Géré par un comité de bénévoles, il propose des courses dans tout le canton de Genève, pour un prix allant de 3 à 10 CHF (suivant le durée et l'éloignement).

## Comment ça marche ?

Les chauffeurs bénévoles sont disponibles le lundi matin, le mardi toute la journée et le mercredi matin.

**Afin de pouvoir réserver le véhicule, il faut appeler Madame Cécile HAUETER, coordinatrice, les lundis, mercredis et vendredis, de 14h à 17h** (le téléphone portable ne prend pas de messages, et c'est donc à ces heures là qu'il faut appeler) **au numéro 079 558 98 04.**



Attention, pour que votre demande de réservation soit prise en compte, il faut impérativement téléphoner au moins 24h à l'avance. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à appeler Madame HAUETER, qui se fera un plaisir d'y répondre !

# 46<sup>e</sup> kermesse de Saint-Pie X les 26, 27 et 28 mars 2010

## Vendredi 26 mars 2010

20h30 Concert avec Michel Tirabosco et Nathalie Chatelain - entrée libre, collecte à la sortie.

Dès la fin du concert, ouverture de la buvette et du bar, petite restauration, loterie, stands petite brocante, ...

**Michel Tirabosco  
Nathalie Chatelain**

**Voyage musical...**

**avec flûte de pan et harpe,**

Ench.  
Bédin,  
Verdi,  
Grieg,  
musique  
d'Amérique du Nord...

**Eglise St-Pie-X**  
Cimetière de Bouchet - 1201 1214

**Vendredi 26 mars 2010 - 20 h 30**  
Entrée libre, collecte à la sortie. Buvette après le spectacle.

## Samedi 27 mars 2010

8h30 – 11h30 Café-croissants, stand des fleurs, marché fruits et légumes, Magasins du Monde

9h30 – 18h00 Expo-vente dans la cour de la paroisse

**10h Ouverture des stands**  
10h – 11h30 Animation musicale avec orgue de barbarie, Charles-Henri Grossen

11h30 – 12h30 Concert-apéritif avec la Fanfare d'Onex, entrée libre

12h - 14h00 Grillades

14h30 – 16h30 Clown M. Boule et son vélo «pouet-pouet»

19h00 Repas

20h30 Variété et danse pour tous avec le groupe «Starlight»

1h00 Fermeture de la kermesse

## Dimanche 28 mars 2010

11h30 Ouverture des stands

12h30 Repas : Rôti de porc à la broche, gratin, légumes, salade à Fr. 18.- (demi portion ou sans viande : Fr. 12.-)

Toute l'après-midi, animation musicale avec Merry Boy, homme orchestre

17h Clôture de la kermesse

## Le samedi dès 10 h 00 et le dimanche dès 11 h 30

Animation pour les enfants avec carrousel, chateau gonflable, tir-pipe, barbe à papa.

Carrefour du Bouchet / chemin du Coin-de-Terre 2





## Une patinoire pour la première fois aux Avanchets

Cette année, un groupe d'habitants des Avanchets et des associations du quartier se sont mobilisés, avec l'aide des travailleurs sociaux de la FAS'e (la Maison de Quartier, l'Eclipse et les TSHM), afin de mettre en place une patinoire sur le quartier.

Cet événement a été grandement soutenu par le Contrat de quartier des Avanchets et la commune de Vernier.

**La patinoire sera ouverte du 23 février au 21 mars 2010, du mardi au dimanche en fin d'après-midi.**

Elle se situera derrière la crèche des Avanchets au 12a, rue du Grand Bay (proche de l'école d'Avanchets-Jura et du terrain synthétique). Sur place, vous aurez la possibilité de louer des patins et prendre une collation.

En effet, dans l'espace que l'on vous propose de trouver une buvette et certains jours des animations. **Un programme sortira très prochainement.**

Pour l'obtenir contacter la Maison de Quartier des Avanchets au 022 796 24 80.

Nous nous réjouissons de vous y rencontrer !

## Habitant-e-s des allées 1 à 13 Grange-Lévrier

### Rejoignez-nous pour préparer «La fête aux pieds des immeubles»

Mieux se connaître, se parler, se rencontrer, partager nos richesses originelles, un repas avec nos voisins dans un cadre festif et convivial, c'est la clef du mieux vivre ensemble dans La Cité multiculturelle des Avanchets.

Cette fête des voisins des allées 1 à 13 Grange-Lévrier adaptée aux «Avanchets» vise trois objectifs :

- Créer un cadre de rencontre festif et plaisant en vue de renforcer la convivialité et la solidarité interculturelle.
- Éviter la solitude des personnes seules.
- Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants et cultiver une saine cohabitation.

La fête sera organisée par un groupe d'habitant-e-s des allées précitées en collaboration avec le groupe projet du Contrat de Quartier et d'autres acteurs de la Cité des Avanchets notamment: Maison de Quartier des Avanchets, Canal 29, Association Jeunesse & Co et AVANCHET SPORT FC.

Nous communiquerons plus de détails sur le lieu et les horaires de la manifestation dans le prochain numéro d'Actualités Vernier.

**A ce stade, nous vous invitons à nous rejoindre pour contribuer à l'élaboration de ce projet: mardi 2 mars 2010 à 19h00 à la Maison de quartier des Avanchets**

Vous avez envie d'y participer? Faire connaître votre culture? Partager les spécialités culinaires de votre pays avec les autres habitants et voisins d'immeubles?

Contact: Monsieur Jean-Pierre Tombola, Rue Grange-Lévrier 13, 1220 Les Avanchets, tél. 022 796 83 17 ou 079 737 00 60.

[contratdequartieravanchet@gmail.com](mailto:contratdequartieravanchet@gmail.com)



# Le Contrat de Quartier des Avanchets est en ligne !

Depuis le vendredi 18 décembre 2009, le Contrat de Quartier des Avanchets est sur Internet.

Le lancement s'est déroulé dans les locaux de Canal 29 en présence du Conseil Administratif in-corpore, de Conseillers municipaux, de représen-

tants du service de l'action sociale et des solidarités et des associations locales.

Le Groupe Communication du Contrat de Quartier a initié le projet en décembre 2008. Notre premier objectif a été de déterminer ce qu'il fallait mettre en ligne,

ensuite nous avons lancé un appel d'offres pour trouver un programmeur. En août 2009 la maquette du site était prête, mais restait la

partie la plus délicate: entrer tous les documents, photos, vidéos, etc. De septembre à octobre nous avons conviés des utilisateurs lambda à tester le site et nous faire part de leurs impressions, après quelques corrections nous pouvions fixer une date pour le lancement officiel.

Contrairement à un célèbre slogan, vous pouvez en user, voire même en abuser. Alors ... bon surf !

Et surtout, n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires.

Le Groupe de Communication Contrat de Quartier des Avanchets



[contratdequartieravanchet@gmail.com](mailto:contratdequartieravanchet@gmail.com)

[www.contratdequartieravanchet.ch](http://www.contratdequartieravanchet.ch)

## Canal 29, toujours présent sur le réseau câblé des Avanchets

Au mois de décembre 2009, la société distribuant les programmes de télévision sur le réseau câblé des Avanchets a changé. Pendant quelques jours les signaux de Canal 29 ont été indisponibles pour les Avanchésiens, mais que l'on se rassure, nos programmes sont à nouveau disponibles sur une nouvelle fréquence.

Pour continuer à recevoir Canal 29 aux Avanchets, vous devez régler l'un de vos canaux libres sur C03 (fréquence

55.25Mhz). Ce changement n'affecte que les raccordements des Avanchets, le reste de la commune continuant à nous recevoir sur le S07 (fréquence 147.25 Mhz).

Nous nous réjouissons de vous retrouver bientôt parmi nos fidèles téléspectateurs chaque mercredi à 19h30, ou chaque samedi à 14h30 pour la rediffusion.

Le comité de Canal 29



[canal29@bluewin.ch](mailto:canal29@bluewin.ch)  
[www.canal29.ch](http://www.canal29.ch)  
[www.veoh.com/channels/canal29](http://www.veoh.com/channels/canal29)  
[www.youtube.com/vernier29](http://www.youtube.com/vernier29)



# Grand succès pour la 1<sup>re</sup> soirée de l'association Jeunesse & Co

«Une jeune association, une association de jeunes», voici le slogan d'une bande de jeunes souhaitant changer les choses au sein de leur quartier, les Avanchets, en manque flagrant d'activités. Ces jeunes, dans la vingtaine, ont organisé leur première soirée en janvier. Du plus jeune au plus vieux, du simple curieux au «supporter», la majorité des habitant-e-s a répondu présent, pour le plus grand bonheur des neuf organisateurs et des nombreux bénévoles, qui ont assisté l'association durant toute la préparation de la soirée. Au menu, un goûter offert, une brève présentation à travers les discours du président de l'association et de Thierry Apothéloz, Conseiller administratif, ainsi que diverses animations dan-

santes (troupe Rouge désert, Ariana, C-Walk, Acro-Genève et AZ Danse). Tous les artistes ont eu droit à un tonnerre d'applaudissements. La soirée, qui était animée par Nadim Boutemine présentateur chaleureux, s'est terminée par une «Raclette-Party» à 5 francs.

«Nous attendions beaucoup moins de monde, mais en fin de compte, les dessins concoctés par les élèves ont été une bonne occasion de réunir les enfants, donc les parents également, qui étaient presque tous accompagnés de collègues ou de voisins. Le goûter offert aux invités a été un véritable succès, car tout le monde se servait à sa guise, comme à la maison ! La Raclette-Party ? Que du bonheur !»

confient les membres de l'association Jeunesse & Co.

Et ils soulignent: «Si vous n'étiez pas présents à la soirée de présentation de l'association «Jeunesse & Co», une séance de rattrapage est prévue dans le courant de l'année 2010!»

Daniel Mbengui

Remerciements :

École Salève et Jura; Maison de quartier et Eclipse (Mark photos et aide); La FASE (Djamel, Virginie); Tous les bénévoles (Sabrina, Ilda, etc.); Commune de Vernier (les services pour la banderole, les fleurs, la vaisselle compostable, la communication et Thierry Apothéloz pour le soutien); Jules Sottas (logo, flyers et affiches); des remerciements pour les personnes que nous avons oublié de citer.



Des jeunes admirent les dessins réalisés par les enfants des écoles Avanchets Salève et Jura.



Hacene et Akram, deux membres de Jeunesse & Co, sympathisent avec des petites filles.



Un public nombreux applaudit les animations.



Les membres de «Jeunesse & Co» et Thierry Apothéloz, Conseiller administratif en charge notamment de la jeunesse.

# Un cadre adéquat pour ceux qui oublie

*Le Salon de Sylvia accueille des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Trois jours par semaine, deux lieux ouvrent leurs portes alternativement. L'association espère trouver des bénévoles pour proposer encore davantage d'activités à ses hôtes.*

En 2005, Myriam Albisetti De Oliveira, infirmière de formation, décide de fonder une association. Ses objectifs se montrent on ne peut plus altruistes: venir en aide à celles et ceux atteints d'un déficit mnésique et soulager leur entourage.

Elle raconte: «Dans un EMS, j'avais observé des situations où des victimes de la maladie d'Alzheimer avaient été placées là à contrecœur par leurs proches qui étaient vraiment à bout. J'avais regretté qu'il n'existe pas plus de structures permettant d'éviter ce genre de cas sur la commune de Vernier.»

Le Salon de Sylvia se crée afin de combler ce manque.

Il disposera d'un premier espace aux Avanchets, dès septembre 2006. Deux ans après, un second ouvre au Lignon. Mardi, jeudi et vendredi, de 9h à 17h, des bénévoles dotés d'une grande patience y mettent en place des activités visant à occuper les hôtes et à stimuler leur mémoire. Parmi celles-ci: préparation de repas, jeux de lettres, lecture, bricolage ou encore gymnastique douce. Des massages de bien-être, de la réflexologie et de la zoothérapie sont aussi proposés. De même que des sorties culturelles fort appréciées.

«Voir du monde... Voilà un aspect bénéfique pour ces personnes qui n'ont plus les aptitudes pour quitter leur



Les massages relaxants, très appréciés.

domicile», précise Myriam Albisetti De Oliveira.

La participation financière demandée s'élève à 40 francs la journée et 25 francs la demi-journée. Mais dans le souci d'enrichir encore l'encadrement, davantage de moyens s'avèrent nécessaires. Un appel aux sponsors est donc lancé. «Avoir notre propre minibus à disposition nous rendrait service», ajoute Sandrine Knafou, présidente de l'association depuis septembre dernier. En outre, pour pouvoir recevoir plus que sept ou huit hôtes simultanément, le Salon de Sylvia a besoin de bénévoles supplémentaires... A bon entendre!

Yannick CHAVANNE  
/TLC-ATC.com

lesalondesylvia@hotmail.com

Bénévoles: 078 712 77 82

Sponsors: 078 679 29 11

© Le Salon de Sylvia



Le bricolage, une des nombreuses activités proposées au Salon de Sylvia.

## Une nouveauté en 2010 : les repas du mercredi au Lignon !

Venez partager ou préparer un repas au Centre de quartier du Lignon vingt mercredis par an, surtout pendant la période hivernale un peu moins riche en activités. Ce nouveau projet à vu le jour notamment grâce au soutien du Contrat de Quartier Aire-Le Lignon (CQAL).

«Nous avons constaté qu'il manquait au Lignon une opportunité de ren-contre hebdomadaire pour tou-te-s les habitant-e-s, de tout âge et de toute origine» expliquent les Travailleurs Sociaux Hors Mur du Lignon et les animateurs socioculturels de la Carambole initiateurs de la demande de soutien auprès du CQAL.

Désormais, vingt mercredis par an une cuisinière sera présente au centre de quartier pour aider un bénévole à préparer un repas de son choix. Chaque semaine, un repas différent sera concocté par un-e habitant-e bénévole.

Vous habitez le Lignon et vous voulez faire découvrir un plat typique de votre pays ou votre meilleure recette aux habitant-e-s de votre quartier ? Vous aimez cuisiner ? Contactez la Carambole et venez rencontrer l'équipe d'animation pour choisir le jour et discuter du plat que vous voulez préparer.

Si vous souhaitez venir manger, merci de vous inscrire au plus tard jusqu'à 20h le mardi soir.

Les repas ont lieu au centre de quartier, 32, Place du Lignon (à côté de la ludothèque), et coûtent 5 francs.

### A vos agendas:

Notez les prochains mercredis:  
**Mars 3 - 10 - 17 - 24 - 31**  
**Avril 14 - 21 - 28**

Inscription à la Carambole au  
**022 796 42 67**

Vous pouvez laisser un message sur le répondeur.



Café-Croissant de Vernier-village  
**Jeudi 18 février**  
de 9h à 10h30

« Que faire pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers »

à la Maison Chauvet Lullin,  
57 rue du village.

Avec la participation de Thierry Apothéloz, conseiller administratif et d'Alexandre Bouaffou, TSHM.

Café-Contacts de Châtelaine-Balexert  
**Mercredi 24 février**  
de 9h à 11h

«Le Centre d'animation pour retraités (CAD) se présente»

au Centre de Quartier de Balexert, 31 Avenue de Crozet.

Le café, le thé et les croissants sont offerts...



Avec le soutien du CAD (Centre d'animation pour retraités) et du service de l'action sociale et des solidarités de Vernier, renseignements : 022 306 06 70



## Galerie «Muro»: un espace culturel au cœur de la zone industrielle

Depuis le mois d'octobre 2009, Tindaro Gagliano et son associé José Muro ont installé leur galerie d'art dans l'enceinte de l'imposant «Village Verntissa» au chemin J.-Philibert-de-Sauvage. Tous les deux mois, vous pouvez y découvrir une nouvelle exposition.

Entre la route de Vernier et la ligne de chemin de fer, une immense porte bleu foncé estampillée «Muro» ouvre la voie sur un endroit quasi extra-terrestre en son milieu. «Quasi» parce que l'activité industrielle s'appauvrit peu à peu au profit de l'activité artistique: Muro partage les lieux avec les ateliers du Grand Théâtre de Genève.

Gagliano a quitté son poste de directeur chez «Analix Forever», une des multiples galeries de la rue des Bains, pour monter son propre espace avec le tour du monde! Ce qui à la base devait être un dépôt pour leur collection privée s'est transformé en véritable centre d'exposition. Lorsque les deux compagnons ont découvert l'endroit rénové et ses plafonds de plus de cinq mètres de hauteur, ils n'avaient plus d'autre choix que d'y poser leurs valises. La délocalisation du quartier général de Plainpalais est amorcée...

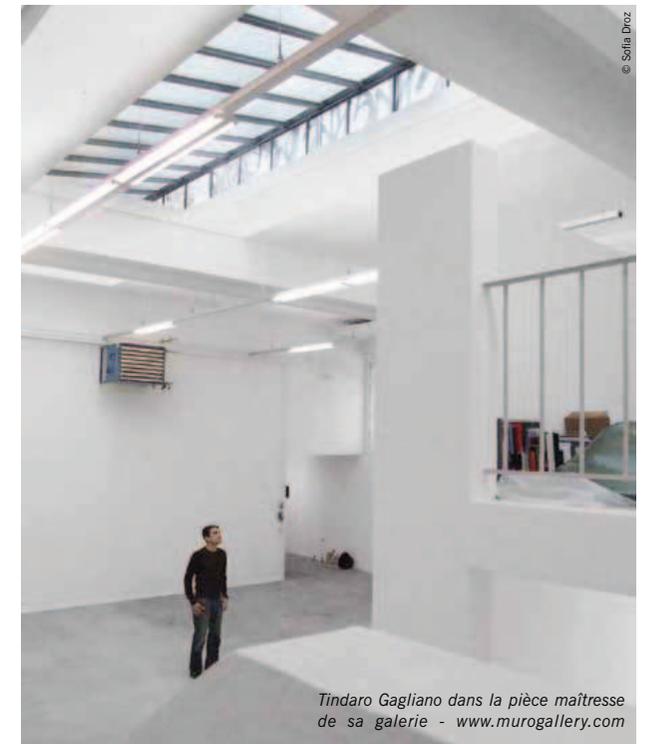
L'intérêt de Tindaro Gagliano réside dans la promotion de jeunes artistes en quête d'accrochage. Jörg Oberfell investit l'aventure du 22 janvier au 31 mars prochain. L'artiste allemand se passionne pour le rôle des œuvres d'art en milieu urbain. Pour ce faire, il endosse son costume de King Kong et escalade des créations statiques. Un chewing-gum géant taillé dans du bois ou une ville miniature enfermée dans une bouteille en pet reflètent d'autres éléments de sa réflexion sociologique.

Tout comme Jörg, le propriétaire tessinois s'intéresse aux contrastes urbains. A Vernier, Monsieur est servi: nature et fumée d'usine cohabitent paisiblement. Sa curiosité pour les antithèses se retrouve jusque dans les cloisons de «Muro». Les murs peints à la dispersion jaugent un sol en béton, un côté brut et underground qui se mêle parfaitement à l'art contemporain. Les façades retravaillées par Gagliano lui-même créent des jeux de lumière. Un «galeriste total»!

Sofia DROZ /TLC-ATC.com



Jörg Oberfell, Sans titre, 2009, bouteille en pet, Print Media, 31x11x15 cm



Tindaro Gagliano dans la pièce maîtresse de sa galerie - www.murogallery.com

## «Autos & Energies» sur les traces du Dieu Soleil

Au n°133 de la route de Peney, se trouve un garage un peu particulier. L'entreprise familiale de Pierre Scholl, qui fonctionne pourtant à plein turbo, ne produit que des véhicules électriques et des systèmes d'énergie solaire. Leur dernier modèle, le tracteur enjambeur viticole est le premier du genre. Une révolution?

Pierre Scholl crée sa première entreprise en 1974 «Scholl Autos Electricité». Onze ans plus tard, l'ingénieur tombe sur un article parlant de la première course de voitures solaires en Suisse. Convaincu par l'idée, ce verniois d'origine s'inscrit sans même posséder de prototype. En trois mois, il réalise seul son premier bolide entièrement électrique. En 1996, sa «Biz» se classe vice championne du championnat de Formule E en montant jusqu'à 206 Km/h.

Après quelques années et plusieurs pas dans l'avancée technologique, «Autos & Energies» sort le premier tracteur enjambeur électrique mandaté par une maison de Champagne. Mais, pour Pierre Scholl, il ne s'agit pas



Le tracteur enjambeur viticole, une première mondiale vernioisane !

d'une invention. Le terme d'innovation s'avère plus approprié, car leur travail consiste à adapter un moteur à une structure existante.

Dans le cas de l'appareil viticole, la Sàrl a collaboré avec ses clients pour concevoir le châssis. Ensuite, le moteur a été développé dans les ateliers de Vernier. La particularité du système réside dans la construction de hangars dont les toits ont été revêtus de cellules photovoltaïques qui injectent leur énergie dans le réseau. Ceci permet de recharger les tracteurs pendant la nuit, ce qui les rend 100% autonomes la journée. Pour le directeur, il s'agit d'un exploit, car l'agriculture se veut souvent réfractaire à l'énergie électrique.

Seul garage de cette envergure en Suisse, il couvre un large spectre: mouettes de Genève, voitures FSASD, aéroport, tracteurs de lits d'hôpital, véhicules électriques pour privé (autos et vélos) ou brouette «verte». Une réussite due, entre autres, à sa structure familiale. Claudia, l'épouse de Pierre Scholl s'occupe de l'administration, tandis que leur fils Sylvain, ingénieur HES, travaille dans la conception. Très sollicitées, les innovations d'«Autos & Energies» sont visibles aux quatre coins de la ville et bien au-delà...

Sofia DROZ  
TLC-ATC.com



Pierre Scholl dans son «musée» personnel.

© Sofia Droz

## Conférence pour la Journée des droits des femmes

Film, conférence et débat sur les femmes migrantes et l'intégration

Lundi 8 mars 2010 de 18h30 à 20h30 à la salle du centre de quartier au Lignon  
(Place du Lignon, sous l'église de l'Épiphanie)

Projection du film  
«Vous avez dit intégration ?»  
(14 minutes)

Interventions de:

- Janine Moser, directrice de l'association Camarada: «Femmes migrantes peu qualifiées et formation de base à Genève»
- André Castella, délégué à l'intégration des étrangers du Canton de Genève: «Femmes migrantes et emploi» et présentation du nouveau «Guide pratique pour femmes migrantes»
- Lumturi Hotnjani, consultante chez Maison Hestia: Témoignage de son expérience de femme migrante

Entrée libre, verre offerte par la commune de Vernier.



© CAMARADA-Jean Mohr / Musée de l'Élysée, Lausanne

## 2010: 100 ans de la création de la journée des femmes

Lors de la conférence internationale des femmes socialistes en août 1910 à Copenhague, l'Allemande Clara Zetkin fait voter le principe d'une Journée internationale des femmes, afin de reconnaître les luttes menées par les femmes partout dans le monde. Aux États-Unis, notamment, des ouvrières du textile sont montées au créneau, dénonçant leurs conditions de travail intolérables.

La Journée internationale de la femme est célébrée pour la première fois un

an plus tard, le 19 mars 1911, en Autriche, au Danemark, en Allemagne et en Suisse. Au total, plus d'un million de femmes manifestent en Europe. Outre le droit de voter et d'exercer une fonction publique, elles exigent le droit au travail, à la formation professionnelle, et la cessation de la discrimination sur le lieu de travail.

Quelques années plus tard, le 23 février 1917, date du calendrier russe, ou le 8 mars dans le calendrier grégorien, des travailleuses sortent dans les rues de

Saint-Petersbourg pour déclencher une grève générale et réclamer «du pain et la paix», un «événement» qui s'inséra dans les actions révolutionnaires «inaugurant» la Révolution russe.

En 1977, soit deux ans après l'Année internationale de la femme, les Nations unies adoptent une résolution invitant les pays à consacrer une journée à la célébration des droits des femmes et de la paix internationale. Le 8 mars devient cette journée de reconnaissance dans de nombreux pays.



## CONVOCAION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AICE

En vertu des statuts, l'Association des Intérêts de Châtélaine et Environs (AICE) convoque ses membres et non-membres à l'assemblée générale 2010 qui aura lieu le **lundi 22 mars 2010, à 20h30, au Centre de Quartier de Châtélaine**, 86, av. de Châtélaine, sous la salle de gym de l'école de Châtélaine.

Ordre du jour :

1. Election des scrutateurs
2. Lecture et acceptation du P.V. de l'Assemblée Générale 2009
3. Rapports : du président, de la trésorière, des vérificateurs de comptes
4. Acceptation des rapports et décharge au comité
5. Elections : du président, des membres du comité, des vérificateurs
6. Fixation du montant de la cotisation
7. Divers

Au cours de cette soirée vous aurez la possibilité de vous présenter comme membre du comité et vérificateurs des comptes. N'hésitez pas à le faire, votre soutien est l'avenir de l'Association. Si d'ores et déjà vous avez des points à inscrire à cet ordre du jour, veuillez les communiquer par écrit à : AICE, CP 207, 1219 CHATELAINE. Le comité de l'Association des Intérêts de Châtélaine et Environs souhaite vous voir nombreux à cette assemblée qui sera suivie du traditionnel verre de l'amitié.

Votre comité

## La Maison de Quartier de Vernier (l'Alibi) propose des activités et des sorties pour les jeunes entre 10 et 15 ans.



Durant les vacances scolaires de février un camp de ski (complet) est organisé et des activités auront lieu à l'Alibi tous les jours de 14h à 18h avec un disco le vendredi soir jusqu'à 22h.

La Maison de Quartier est une association sans but lucratif rattachée à la FASE (Fondation pour l'Animation Socioculturelle). Son fonctionnement est rendu possible grâce au budget octroyé par la commune de Vernier. Des animateurs professionnels, des moniteurs formés ainsi qu'un comité composés de personnes bénévoles veillent au bon fonctionnement du lieu.

### Cette année, la date de l'Assemblée Générale de la Maison de Quartier est fixée au **lundi 15 mars 2010 à 20h à l'Alibi.**

Si vous avez envie de participer au développement de la vie sociale du quartier : (organisation de la fête au village, troc aux jouets, etc..), venez rejoindre notre comité !

Au plaisir de vous rencontrer prochainement,

l'équipe d'animation et le comité de la Maison de Quartier de Vernier

ch. Champ-Claude 7, 1214 Vernier - tél: 022.341.04.08  
www.alibi1214.ch - mq.vernier@fase.ch



## RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Dans le cadre de son 25<sup>ème</sup> anniversaire le CAV organise la Journée cantonale dans le terrain qui aura lieu:

**dimanche 16 mai 2010 à Vernier-Village.**

Plus de 1000 gymnastes âgés de 4 à 16 ans s'aligneront sur des parcours composés de postes-jeux. Divers stands se tiendront sur l'aire de départ-arrivée située sur le préau de l'école des Ranches.

**Vous êtes disponible pour donner un coup de main, tenir un stand ou un poste le long du parcours ?**

Contactez M. François Bonnamour au 079 652 16 90 ou par e-mail : francois.bonnamour@agg.ch

## Annonces

À votre service gratuitement. **Uniquement pour annonce sans but commercial.**

Fax: 022 306 06 21  
Tél.: 022 306 06 20  
communication@vernier.ch

### À votre service

- Garde de personnes âgées, dès 14h, toutes les après-midi, joignable au 022 797 13 36 ou au 078 888 07 37

## A la MACAV

Du 8 au 27 mars 2010

«Terre... Passion !»  
Atelier céramique de Cointrin

Rue du Village 52  
1214 Vernier  
Du lundi au samedi de 14h30 à 17h30  
Ouverture tous les jours sauf le dimanche de 14 h 30 à 17 h 30.  
Renseignements: 079 401 01 90

## Commune de Vernier

**A la recherche d'un emploi ou d'une place d'apprentissage ?**

**Consultez régulièrement notre site internet**

**www.vernier.ch**

Service du personnel  
Tél. 022 306 06 40

## Février

**Du 17 au 19 février** – JAZZ VERNIER 2010 vous présente une création en hommage à Django Reinhardt à 20h à la salle des fêtes du Lignon.

**Jeudi 18 février** – Café-Croissant à 10h30 à la Maison Chauvet-Lullin.

## Mars

**Lundi 1<sup>er</sup> mars** – Rendez-vous citoyen du Bureau du Conseil municipal de 20h à 21h à la Mairie.

**Mardi 2 mars** – Réunion de préparation de «La fête aux pieds des immeubles Grange-Lévrier 1-13» à 19h à la Maison de Quartier des Avanchets.

**Mardi 2 mars** – Assemblée générale de l'ABARC à 20h00 à l'ABARC, 151 route de Vernier.

**Mercredi 3 mars** – Repas du mercredi à 12h au centre de quartier d'Aire-Le Lignon.

**Mardi 3 mars** – L'Heure du conte à 10h à la bibliothèque de Vernier.

**Jeudi 4 mars** – Discussion sur une nouvelle maison de quartier aux Libellules à 19h30 à l'Aula de l'école des Libellules.

**Du 5 au 26 mars** – L'Echo de Vernier à la salle des Ranches en soirée.

**Samedi 6 mars** – Rendez-vous du maire de 9h à 12h à la Mairie.

**Lundi 8 mars** – Conférence dans le cadre de la journée internationale des droits de la femme à 18h30 au centre de quartier du Lignon.

**Mardi 9 mars** – Conseil municipal à 20h30 à la Mairie.

## Agenda

**Du 23 février au 21 mars** – patinoire aux Avanchets du mardi au dimanche en fin d'après-midi.

**Mercredi 24 février** – Café -Croissant à 9h au Centre de Quartier de Balxert.

**Mercredi 10 mars** – Repas du mercredi à 12h au centre de quartier d'Aire-Le Lignon.

**Mercredi 10 mars** – L'Heure du conte à 14h à la bibliothèque de Châtélaine et à 16h à la bibliothèque des Avanchets.

**Samedi 13 et dimanche 14 mars** – Sonia Grimm à 16h30 à la salle des Fêtes du Lignon.

**Dimanche 14 mars** – Joyeux dimanches ! à 12h15 au centre de quartier du Lignon.

**Lundi 15 mars** – Assemblée générale de l'Alibi à 20h au Centre de Quartier de Vernier.

**Mercredi 17 mars** – L'Heure du conte à 10h à la bibliothèque de Vernier.

**Mercredi 17 mars** – Repas du mercredi à 12h au centre de quartier d'Aire-Le Lignon.

**Lundi 22 mars** – Assemblée générale de l'AICE à 20h30 au Centre de Quartier de Châtélaine.

**Mercredi 24 mars** – L'Heure du conte à 14h à la bibliothèque de Châtélaine et à 16h à la bibliothèque des Avanchets.

**Jusqu'au 31 mars** – La galerie Muro à Châtélaine présente Jörg Obergfell.

Ces dates et heures sont susceptibles de changements. Cette liste n'est pas exhaustive. Merci de consulter www.vernier.ch/evnements pour les dernières mises à jour. Vous pouvez également vous inscrire pour recevoir les événements par email une fois par semaine.

L'association de l'ABARC organise son Assemblée générale le

**Mardi 2 mars 2010 à 20h00**  
au 151 route de Vernier.

L'Assemblée générale est ouverte au public, toute personne intéressée est cordialement la bienvenue.



# ECHO DE VERNIER



Salle des Ranches

THÉÂTRE  
DE VERNIER

CHŒUR DE  
VERNIER



Marie-Carmen Josefovski  
soprano

Véronique Rossier  
alto

Yves Josefovski  
ténor

Daniel Bacsinszky  
basse

Isabelle Longchamp  
piano

UN  
CHAPEAU  
DE PAILLE  
D'ITALIE

BRAHMS  
ZIGEUNERLIEDER

SCHUMANN  
ZIGEUNERLEBEN

**EUGENE LABICHE**

MISE EN SCÈNE : MICHEL ROSSY

PIANISTE : MARIA-ANGELES CUEVAS

Les mardis, mercredis à 19 h  
Vendredis et samedis à 20 h 15  
Dimanches 14 et 21 à 17 h 00

DIRECTION : FRANZ JOSEFOVSKI

Les jeudis 18 et 25 à 20 h 15

Location : stand info Balexert - Prix des places Frs 20.- AVS & étudiants frs 15.-

Réservation : Tél. 022 885 09 11 (répondeur) et site internet [www.theatrevernier.ch](http://www.theatrevernier.ch)

**Du 5 au 26 mars 2010**

Buffet dès 19 h 00 - les mardis et mercredis après le spectacle

**balexert**  
[110 commerces au centre]

avec le soutien de

**balexert**  
[110 commerces au centre]